



© X. Pagès / Phr Pilat

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE



DOCUMENT D'ORIENTATIONS **AGIR POUR LES PAYSAGES DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE**



SOMMAIRE

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC 5

- 1.1. Un territoire riche en patrimoine naturel et en paysages 6
- 1.2. Les dynamiques d'évolution à l'œuvre, fortes et nombreuses 7
- 1.3. Répondre à un risque majeur : la banalisation des paysages et du cadre de vie 8
 - Cartes des pressions exercées sur les paysages 10
 - Carte de synthèse des qualités et pressions paysagères 11

PARTIE 2 : ORIENTATIONS 21

- PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS 22**
- Objectifs et contenu du document 22**
- Moyens de mise en œuvre 24**

TROIS GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR RECONQUÉRIR LES PAYSAGES DE LA CÔTIÈRE RHODANNIENNE 26

- 2.1. Améliorer la qualité urbaine de la vallée et renouer avec le Rhône 28**
 - Organiser des séquences urbaines et paysagères le long du Rhône .. 28
 - Reconnecter les bourgs au fleuve 29
 - Requalifier et sécuriser les RD traversant les bourgs 30
 - Développer les bourgs durablement 31
 - Améliorer la qualité paysagère des zones d'activités 33
 - Favoriser l'intégration paysagère et architecturale des grands ouvrages et soigner leurs abords 33
- 2.2. Promouvoir les paysages des coteaux et maintenir leurs intérêts environnementaux 34**
 - Préserver la diversité paysagère et architecturale des coteaux viticoles 34
 - Valoriser et reconquérir les silhouettes de bourg du coteau 35
 - Contribuer à sécuriser et requalifier les risques liés au coteau 36
- 2.3. Préserver le caractère rural du rebord du massif 37**
 - Préserver les structures paysagères du bord de plateau 37
 - Recentrer l'urbanisation villageoise du plateau 38
 - Valoriser les points de vue 39
- 2.4 Carte des orientations paysagères 41**
- 2.5 Tableau récapitulatif des orientations du Plan Paysage 50**

PARTIE 3 : AXES D'INTERVENTION 53

- AXE 1 : Valoriser les liaisons ouest-est qui relient les villages au fleuve 54**
- AXE 2 : Requalifier les transitions entre les espaces construits et les plaines maraîchères 56**
- AXE 3 : Améliorer la qualité paysagère des zones d'activité ... 58**
- AXE 4 : Reconquérir les centres bourgs des communes 60**
- AXE 5 : Requalifier les silhouettes bâties malmenées par l'étalement pavillonnaire 62**
- AXE 6 : Limiter l'érosion du coteau 64**





PARTIE 1

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Cette partie se lit en vis-à-vis de la « Carte de synthèse des qualités et dynamiques paysagères ». Les mots en marron soulignés dans le texte renvoient à la légende de la carte qui permet de localiser les éléments évoqués.

1.1

UN TERRITOIRE RICHE EN PATRIMOINE NATUREL ET EN PAYSAGES

La côtière rhodanienne bénéficie de paysages de qualité fruits de la rencontre entre des Hommes et leurs milieux naturels remarquables : depuis des siècles l'usage économique et social du fleuve a façonné les bords du Rhône, les cultures viticoles ont jardiné les pentes qui le bordent et la construction de villages en pied de ravins pour bénéficier de l'eau ont rythmé la vallée.

La valeur de ces espaces et de ces sites remarquables tient à ces imbrications.

Trois catégories d'espaces forment la côtière rhodanienne : la vallée du Rhône¹, le coteau abrupt et le rebord de plateau.

LA VALLÉE DU RHÔNE

La **vallée du Rhône** est un espace où se concentrent particulièrement la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages. Elle bénéficie d'un cadre géographique souvent majestueux grâce aux coteaux bordant la rive droite et - dans une moindre mesure - la rive gauche du fleuve. Dans ce couloir naturel, supports des grands axes de circulations nord-sud, où les vues sont assez bordées, les espaces d'ouverture en plaine, en particulier **depuis les routes en lien avec le fleuve**, ou **les vues** en échappées sur le Rhône et sa rive gauche prennent une dimension renforcée.

La plaine alluviale du Rhône reste constituée d'une mosaïque de milieux agricoles à fort intérêt agronomique (**marâchage**, **vergers**, cultures) et d'une ripisylve discontinue qui participe à la fonctionnalité écologique de la vallée du Rhône.

Les milieux alluviaux de la vallée du Rhône, formés par les lînes², présentent une richesse écologique exceptionnelle. Toutefois, la domestication du cours du fleuve a fortement dégradé son intérêt écologique et seuls quelques espaces protégés sont les témoins de l'ancienne dynamique du fleuve : île Barlet, îles du Beurre et de la Chèvre, île de la Platière. Les usages liés au fleuve ont diminué durant tout le XX^{ème} siècle, et les villages rhodaniens - qui vivaient en étroite relation avec lui - en ont été progressivement coupés, physiquement (voie ferrée, ancienne route nationale, ...) et économiquement (disparition de la pêche, des transports fluviaux locaux).

Cette histoire reste présente dans les mémoires (bac à trailler) et les actions pédagogiques menées (île de la Platière, Centre d'Observation de l'île du beurre...), les loisirs (**bassins de joute**, **base de loisir**, **ViaRhôna**, parcours de santé et aires de pique-nique divers) et les traces urbaines, avec en particulier de remarquables **façades urbaines préservées** ou des **quais aménagés** sur le fleuve. Elle motive l'aspiration aujourd'hui de renouer avec ce fleuve majestueux et de profiter de ses abords. La qualité de vie et la qualité architecturale des villages et **bourgs historiques** installés dans la vallée auront tout à y gagner en qualité.

Deux **sites** particulièrement **harmonieux** se distinguent :

▲ **la vallée du Rhône de Ampuis à Vénin** : la boucle du Rhône formée naturellement à Condrieu avec les bourgs de coteau de Tupin-et-Semons et Saint-Michel-sur-Rhône forme un petit amphithéâtre bien lisible, avec des covisibilités importantes ;

▲ **la vallée et les coteaux autour de la butte du Châtelet** (communes de Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux et Andance) qui crée un mouvement topographique intéressant par rapport à la linéarité du couloir rhodanien. Les bourgs implantés au pourtour ainsi que les coteaux variés forment un cirque de grande qualité.

LES COTEAUX

Les **coteaux** diversifiés tout le long du territoire permettent de prendre de la hauteur et d'appréhender le paysage d'une autre manière en surplombant la vallée, en particulier depuis

les **routes en balcon** qui offrent par endroit des **vues** uniques et de qualité, mais aussi depuis les belvédères aménagés de longue date par le Parc du Pilat.

Leurs reliefs constituent de véritables repères dans le grand paysage, aussi bien depuis le plateau du Pilat que depuis la vallée. Ils marquent la toile de fond de la vallée par leurs reliefs abrupts et **les ravins** creusés au fil des siècles par les cours d'eau venant du plateau, et plus ou moins boisés.

Ces derniers rythment le coteau de leurs entailles profondes et la mettent en valeur en permettant des orientations perpendiculaires au Rhône. Leur diversité fait leur richesse écologique remarquable, identifiée, protégée et suivie par le Parc naturel régional du Pilat notamment.

En plus forte densité au nord, dans leurs fortes pentes, les murets en pierre, formant des terrasses, permettent les cultures de la vigne sur échelas aux célèbres appellations et créent **le paysage emblématique de la Côte-Rôtie et du Condrieu** particulièrement visible depuis la rive gauche et l'A7. Les coteaux viticoles en appellation Saint Joseph, plus au sud et moins pentus, forment un **paysage viticole** structuré possédant moins de murets mais une plus grande diversité de végétation (arbuste, arbres, bois et bosquets).

Les coteaux présentent ainsi une ouverture ou une fermeture des paysages en fonction des terroirs, des végétations (landes, vignes, boisements), de l'occupation et du travail de l'homme.

LE PLATEAU ET SES REBORDS

Le **plateau et ses rebords** offrent un relief plus doux propice à une occupation agricole importante comme en témoignent les nombreuses fermes qui ponctuent les larges étendues de prairies, cultures et arboriculture créant ce **paysage** de polyculture en mosaïque aux équilibres assez variés selon la présence plus ou moins forte des **vergers**, **des haies ou des prairies** qui les composent.

L'appréhension de ce territoire est dominée par les vues lointaines, notamment depuis les routes des buttes (**routes en balcon**), vers le Mont Pilat et ses crêts qui forment l'arrière-plan continu du paysage. Dans ce paysage ouvert, la **ligne électrique** à haute tension est bien visible. En rebord de plateau, la **vue** sur la chaîne des Alpes est unique et explique en partie toute son attractivité résidentielle.

¹ Saint-Romain-en-Gier se situe sur la vallée du Gier, mais par simplification, nous l'intégrons dans la vallée du Rhône

² Bras secondaires du Rhône

Toutefois le rebord de plateau reste un espace sensible du point de vue écologique et paysager : il est fortement exposé aux vues depuis la vallée et des autres rebords de coteau (« **zone visuellement sensible** » sur le plan) et abrite une mosaïque de pelouses sèches, de landes ainsi que des pré-bois, le tout formant un espace d'interface intéressant entre les vignes du coteau et les cultures du plateau, où la roche affleure par endroit.

Un esprit « rural », différent de la vallée et du coteau, règne dans le paysage du plateau. On citera plus particulièrement les villages qui intègrent des ensembles bâtis ruraux traditionnels de belle facture (**bourg historique et hameau patrimonial**) avec des atouts qui leur sont propres : des espaces publics restés plus souvent ruraux et « verts », un caractère généralement plus aéré de leurs tissus bâtis dont profite l'espace des jardins. Ces spécificités renforcent non seulement leur attrait paysager mais aussi leur valeur écologique.

Deux **sites** particulièrement **harmonieux** se distinguent :

▲ **le ravin et le site de Malleva** qui forment un site touristique largement fréquenté. La combe rocheuse diffère des ravins boisés et mène au bourg construit sur un éperon rocheux et bien intégré à la pente ;

▲ **le plateau agricole entre Félines, Charnas et Vinzieux** : ces espaces agricoles forment un espace ouvert d'importance où le bâti respecte la topographie des lieux. Un réseau de haies est encore présent et la mosaïque des cultures forment un jeu de couleurs variées dans le paysage.

Au final, le territoire dispose d'une qualité essentielle : celle d'offrir de grands espaces et de larges horizons, permettant de parcourir des sites calmes et bucoliques, où tout un chacun peut venir se ressourcer. C'est un espace de vie agréable qui est ici offert, et qui motive sans doute le choix d'une grande part des nouveaux résidents de venir s'y installer, depuis les agglomérations lyonnaise, viennoise, ou autre...

1.2

LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION À L'ŒUVRE, FORTES ET NOMBREUSES

Au cours des deux derniers siècles et particulièrement des dernières décennies, de nombreux facteurs sont venus et viennent encore accélérer très sensiblement les évolutions du territoire de la côte rhodanienne, remettant en question des équilibres ancestraux ou existants, et posant de nouvelles questions³ :

▲ **« révolution » des transports** avec la création des voies ferrées au XIX^{ème} siècle et, plus tardivement, la démocratisation de l'automobile et la création de l'autoroute A7 ou A47 (Saint-Romain-en-Gier), qui ont induit un nouveau dynamisme urbain et laissé des traces durables dans le paysage : talus, contreforts, trémies, passages supérieurs ou à niveau. Les **traversées de la voie ferrée** sont omniprésentes dans la vie quotidienne des habitants, et peuvent être **délicates** car trop **étroites**. Elles contribuent à rendre difficile le lien avec le Rhône. Tout comme le faible nombre de **ponts**, et leur étroitesse réduisent la capacité d'échanges avec la rive gauche du fleuve, ses pôles d'emploi et ses gares TER ;

▲ **« révolution » agricole** qui, dans les cinquante dernières années, a profondément transformé le paysage : soit à l'occasion des remembrements et de l'intensification des pratiques culturales (particulièrement sur les plateaux), soit au contraire par déprise de certains secteurs (coteaux pentus exposés nord et rebord de plateau), soit encore par changements de productions (recul

des vergers, élevage et prairies associés, reconquête, voire **intensification viticole** sur les pentes), avec, globalement, une réduction des surfaces de production que ce soit dans la vallée ou sur le plateau ;

▲ **« révolution » industrielle** conduisant à la création d'usines et de bâtiments d'activités, d'abord en bord du Rhône (notamment en rive gauche mais perceptible depuis les vues de la rive droite) puis à proximité des grands axes routiers (RD 386 et RD1086) où des **zones d'activités de médiocre qualité paysagère** ont été créées. Associée au développement des transports, elle a également bouleversé les pratiques du secteur du bâtiment : les constructions, autrefois édifiées en pierre, en terre crue et en bois, le sont aujourd'hui avec des matériaux fabriqués ailleurs en grande série et diffusés à très large échelle, sans qu'ils témoignent d'un quelconque caractère local ;

▲ **« révolution » commerciale** initiée dans les années 1980, plus particulièrement visible autour de Condrieu et Chavanay, qui a extrait une part sensible du commerce des centres villes (et fragilisé ces derniers) pour l'implanter le long des grands axes routiers, ou autres périphéries urbaines, au sein de **zones de médiocre qualité. L'affichage publicitaire important** a fleuri le long des axes (ex RD 1086) durant longtemps. Les communes avec l'appui du Parc naturel régional du Pilat ont réussi à le réduire hors zone urbanisée, mais des secteurs restent encore trop impactés par sa nuisance visuelle ;

▲ **« révolution » des modes de vie** permise par les différents changements ci-dessus et les facilités d'accès routiers. La côte rhodanienne offrant un cadre de vie résidentiel de grande qualité tout en étant à une « distance - temps » raisonnable des lieux de travail a connu une péri-urbanisation qui a profité à toutes les communes. L'urbanisation s'est considérablement étendue d'abord dans la plaine, formant parfois des **continuum urbains lâches** le long des RD 1086 et 386, puis sur le **plateau** où un **étalement urbain important** a parfois été créé ex-nihilo.

Sous l'action de dynamiques si nombreuses, les milieux naturels et les paysages, bâtis ou non bâtis, ont considérablement évolué, sans qu'ils aient toujours été pris en compte dans leur dimension qualitative par les acteurs à l'initiative de ces différentes transformations (développement de l'urbanisation, création d'infrastructures, modifications des pratiques agricoles...).

³ On insiste ci-après surtout sur les aspects paysagers plutôt négatifs de ces évolutions. Mais toute évolution apporte des bénéfices et la critique émise ne doit pas être comprise comme radicale ou globale. Ces changements ont permis (et traduisent) des développements socio-économiques positifs.

Certaines évolutions sont, à l'évidence, toujours d'actualité, et le territoire toujours en mouvement :

▲ **les dynamiques urbaines restent vives :** extensions en cours ou programmées des villages (Champagne, Andance, Félines), et densification/renouvellement urbain des villes (Sainte-Colombe, Ampuis, Condrieu...), créations ou extensions de zones d'activités (Chavanay, Saint-Pierre-de-Boeuf, Echalas...), renouvellement urbain (projet de redéploiement du site industriel-portuaire de Givors - Loire-sur-Rhône) ;

▲ **le projet CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) et le report des trains de fret sur la voie ferrée de la rive droite du Rhône** est à l'étude. Il est totalement contesté par les responsables et habitants locaux du fait des nuisances sonores, de circulation et des risques d'accidents qu'il pourrait générer dans les bourgs de vallée, déjà saturés ;

▲ **la dynamique viticole est fortement présente.** Si la surface plantée en vigne de l'AOP Côte Rôtie, vers Ampuis et Tupin-et-Semons, est quasiment complète, cela n'est pas le cas de l'AOP Condrieu et Saint-Joseph où une progression de la vigne a lieu notamment pour cette dernière dans les coteaux ardéchois ;

▲ **l'enfrichement des rebords de plateau difficiles d'accès** progresse, le morcellement parcellaire et les faibles profondeurs de sol pouvant être des freins à sa valorisation par les systèmes d'élevages ou arboricoles ;

▲ **les déplacements automobiles sur les petites routes de coteaux** de faible gabarit arrivent à leurs limites d'accueil en terme de trafics et peuvent poser des problèmes de sécurité.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais elle suffit pour démontrer la nécessité d'adopter une vision dynamique du territoire, de ces milieux naturels et de ses paysages.

1.3

RÉPONDRE À UN RISQUE MAJEUR : LA BANALISATION DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

Le diagnostic met en évidence un constat et un risque prépondérant pour les paysages et les milieux naturels de la côtière rhodanienne : la banalisation.

Ce risque concerne non seulement les paysages et les milieux naturels « ordinaires » du territoire, mais également des sites plus remarquables. Il concerne tout autant les espaces à caractère naturel que les secteurs bâtis. Il fragilise leur image ou leur attractivité.

LA VALLÉE

Il s'agit de sites sensibles et soumis à des dynamiques différentes selon les secteurs :

▲ urbanisation très étirée le long des routes (**continuums urbains lâches**), voire éparpillée dans les espaces plus dilatés (**mitage, étalement résidentiel important**) ;

▲ flux de transport avec des traitements « routiers » monotones des RD 386 et RD 1086 ;

▲ diminution de l'équilibre entre boisements et milieux agricoles dans la plaine alluviale ;

▲ perte de visibilité des ruisseaux traversant les bourgs, en tant qu'élément principal

constitutif de la trame urbaine qui les reliaient au fleuve (et qui induit une dégradation écologique du lien entre le Rhône et les ravins) ;

▲ dégradation de la qualité paysagère des chemins ou quais longeant le Rhône.

Ces multiples évolutions tendent à « brouiller » l'image des fonds de vallée en morcelant l'occupation de leurs sols et en rendant les bords de l'eau trop peu visibles ou accessibles (vallées du Rhône et du Gier). Là encore, le caractère particulier de ces sites en est, peu à peu, banalisé.

LES ESPACES AGRICOLES DES PLATEAUX

Ces espaces ont perdu une bonne partie de leur intérêt environnemental avec l'intensification de l'agriculture et la diminution des prairies, des haies bocagères et des vergers. Les lisières de villages, où l'on trouvait autrefois de nombreux prés-vergers imbriqués aux cultures, sont particulièrement concernées par cette banalisation de l'espace des plateaux où le développement de lotissements pavillonnaires peu denses a considérablement fragilisé les silhouettes de bourgs ou hameaux historiques.

LES ESPACES URBAINS

La banalisation progressive des espaces urbains de la côtière rhodanienne s'accroît dans les villages comme dans les villes sous l'effet des constructions standard (d'habitat ou d'activités), et des aménagements publics fonctionnels et routiers. La typo-morphologie caractéristique des bourgs - faite de continuités, hauteurs, alignements, couleurs et matériaux - n'est plus clairement ressentie dans les tissus urbains ; et les espaces publics perdent non seulement leur qualité esthétique mais aussi leur capacité à être des espaces de convivialité et de sociabilité.

Dans les secteurs plus fortement urbanisés au nord de la vallée du Rhône (Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône et jusqu'à Chavanay), la problématique paysagère dominante est le déficit de liaisons et de cohérence entre des quartiers aux typologies urbaines très hétérogènes : vieilles villes, villages et hameaux des coteaux, faubourgs, nappes pavillonnaires, grands ensembles sociaux, friches, zones industrielles et d'activités, etc.

LES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT

Autour du réseau routier, deux problèmes concourent à diminuer la convivialité et la perception des espaces publics :

▲ **la difficulté croissante de circulation aux heures de pointe** (lenteur, conflits trafic/riverains, accidents, pollution, bruit) ;

▲ **la présence de « points-noirs » paysagers aux abords de certains itinéraires** (ancienne déchetterie, zone de stockage, constructions, délaissés...) et de paysages d'entrée de villes de faible qualité (enseignes publicitaires, constructions, aménagements espaces publics...).

De plus, les petites **routes de coteau subissent un trop fort trafic** automobile sur des voies qui ne sont pas calibrées pour cela, mais à l'origine pour des usages agricoles. De nombreux problèmes en découlent : conflits entre usagers (agriculteurs / habitants),

problèmes techniques (très fortes pentes, instabilité des sols avec risque d'éboulement et effondrement), économiques (les viticulteurs des prestigieuses appellations ne sont pas prêts à réduire leurs vignes pour des travaux routiers), esthétiques et patrimoniaux (d'intégration paysagère de la signalétique ou de barrières de sécurité, fragilisation en partie des murs et murets de soutènement). Autour de la voie ferrée, plusieurs problèmes persistent :

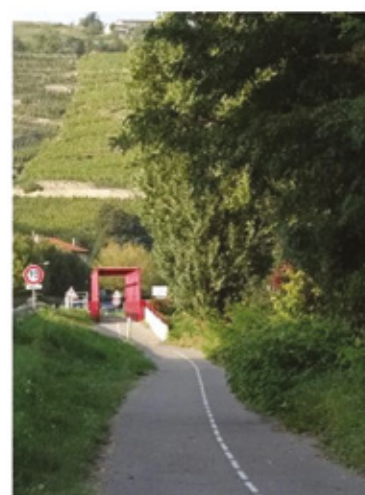
▲ les ouvrages de franchissement notamment ont été édifiés sans tenir compte des contextes urbains et des déplacements ;

▲ les talus, permettant de surélever la voie des zones inondables obstruent en grande partie les vues sur le Rhône depuis la RD 386 et RD 1086.

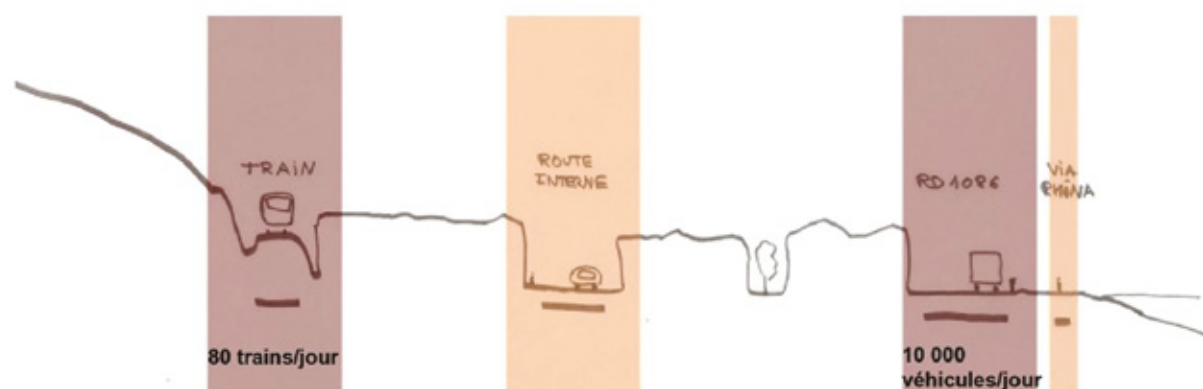
Quant aux réseaux de circulations douces, ils sont caractérisés par une forte proportion d'itinéraires circulant sur le plateau et les coteaux, par les coursiers. Certaines d'entre elles se dégradent progressivement à cause des problématiques d'érosion. La ViaRhôna est

un itinéraire principal de la vallée le long du Rhône mais un déficit de chemins publics entre les bourgs et cette voie est notable. La qualité de ses abords reste souvent peu qualitative et mériterait de valoriser davantage quelques vues ou sites à proximité. De plus, la vocation des cheminements doux est principalement orientée vers la randonnée et assez peu vers les déplacements locaux inter-quartier ou bourg-espace agricole de proximité.

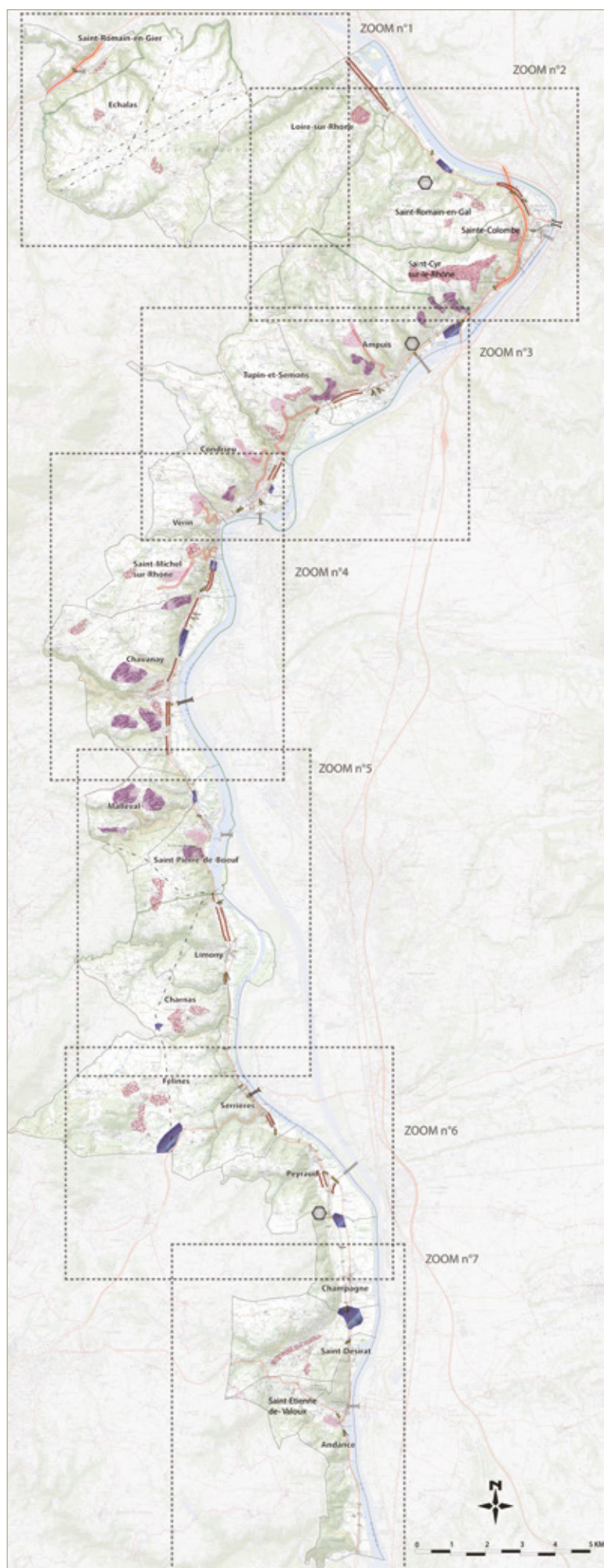
Face à ce risque général de banalisation, le Plan Paysage propose des principes d'actions qui confortent les singularités propres au territoire et qui favorisent la créativité révélant l'identité des sites.



© Ateliers du Fleuve Rhone (2012) - Ecole nationale de Ponts et Chaussées



Juxtaposition d'infrastructures orientées nord-sud, l'exemple de Verin



Pressions paysagères

Infrastructures

- Portion d'autoroute en milieu d'habitat
- Ligne électrique
- Traversée de la voie ferrée délicate/étroite
- Traversée de la voie ferrée confortable/large
- Passage à niveau
- Pont large Pont étroit Passerelle

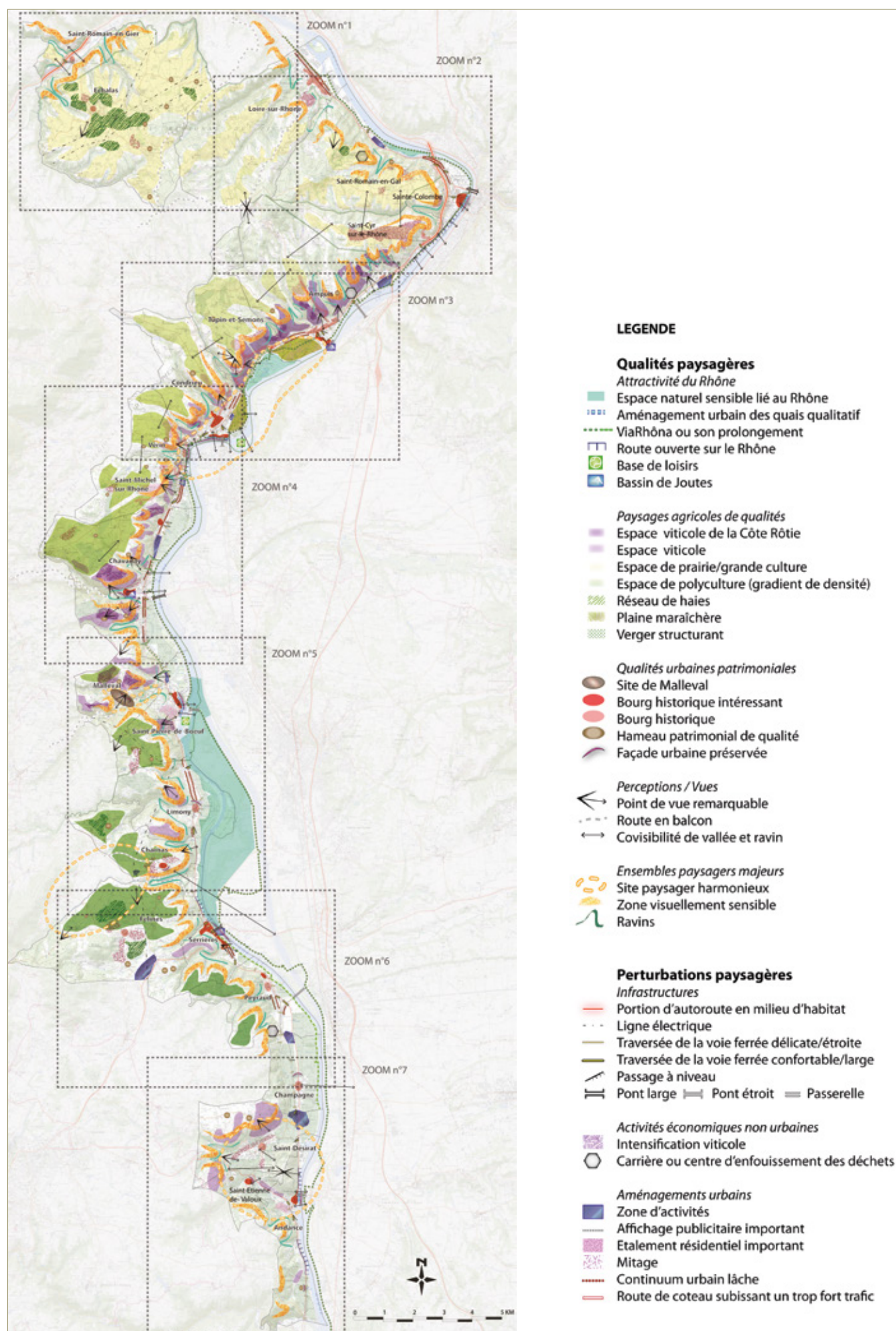
Activités économiques non urbaines

- Intensification viticole
- Carrière ou centre d'enfouissement des déchets

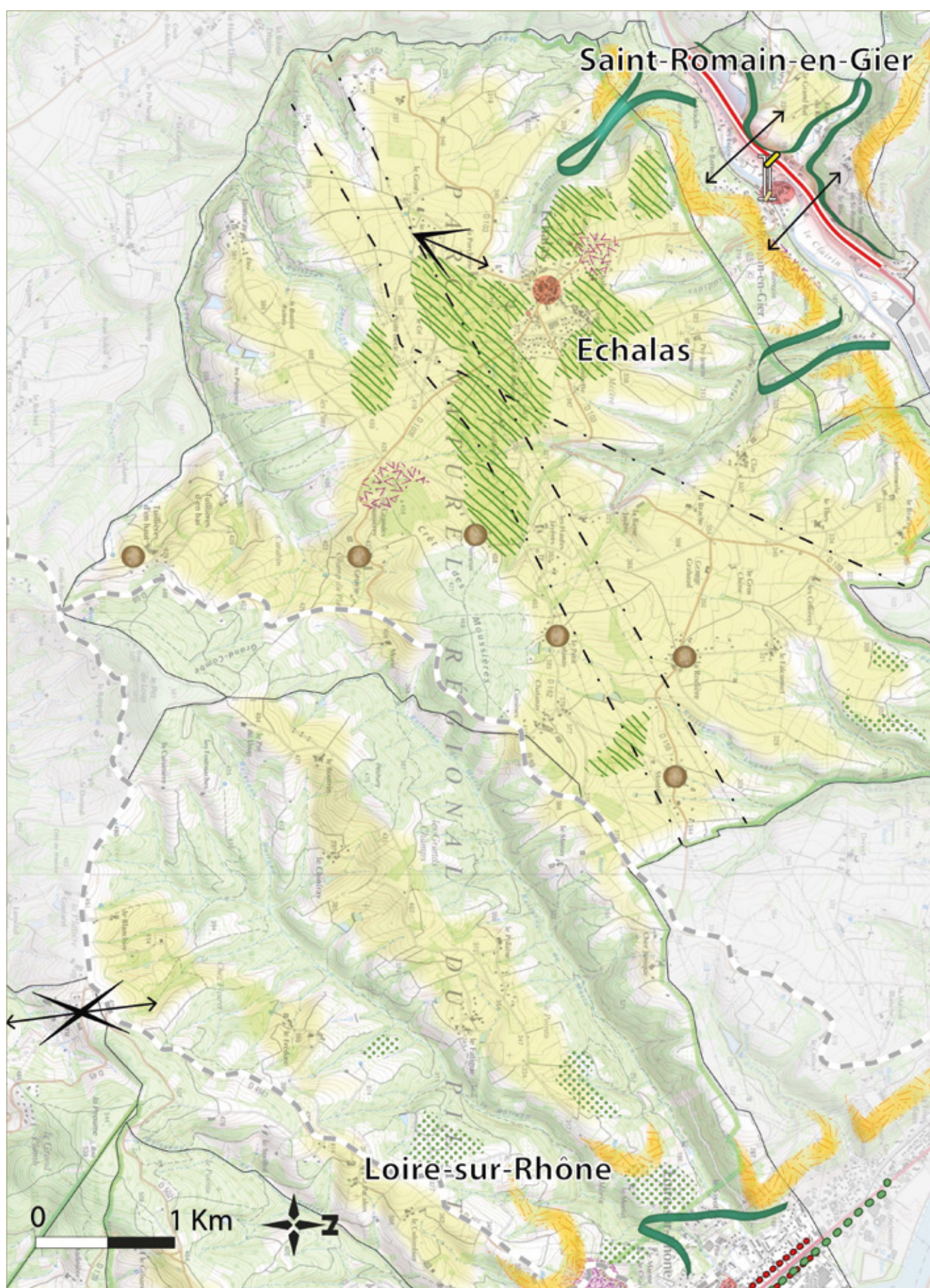
Aménagements urbains

- Zone d'activités
- Affichage publicitaire important
- Etalement résidentiel important
- Mitage
- Continuum urbain lâche
- Route de coteau subissant un trop fort trafic

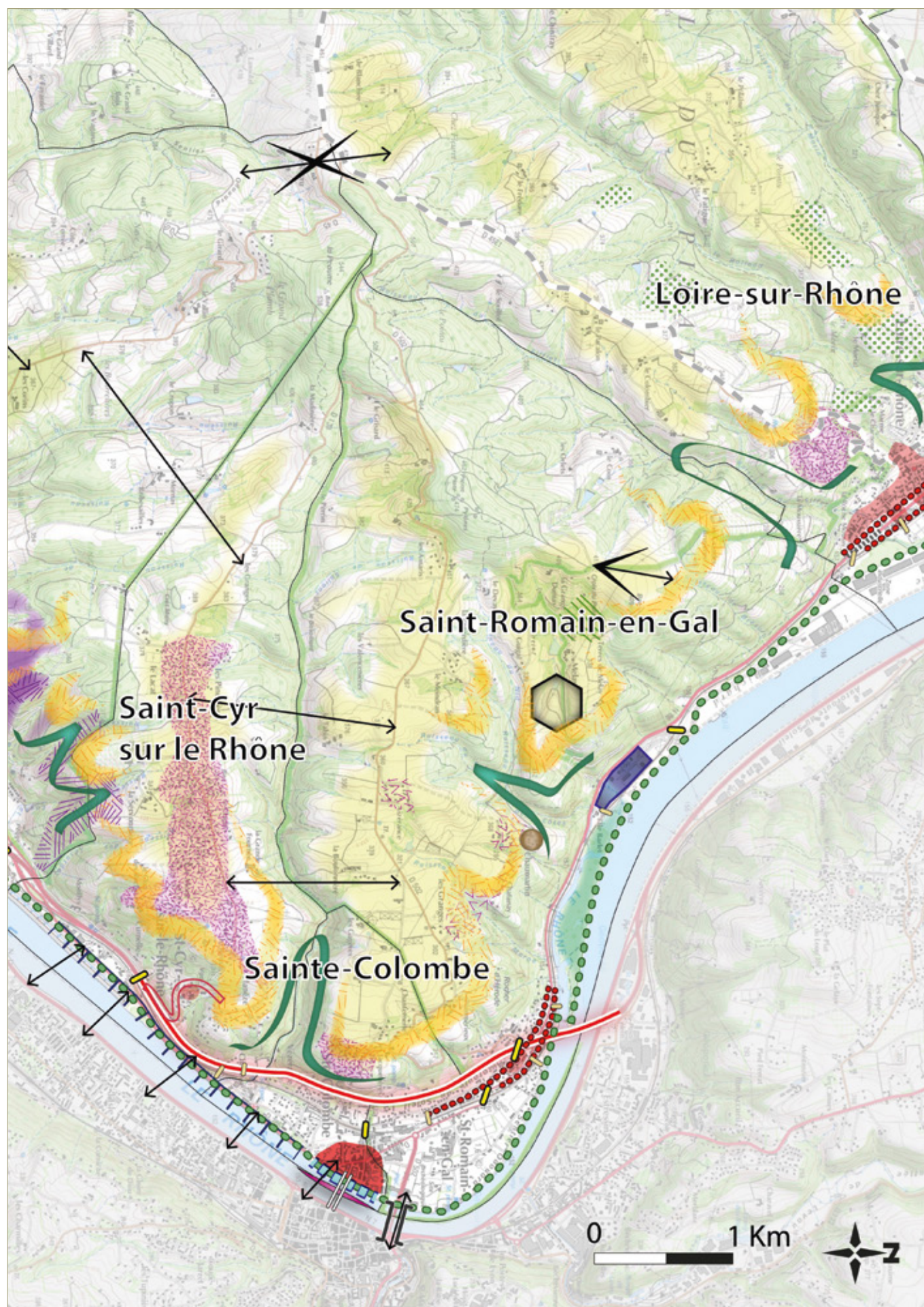
CARTE DES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES PAYSAGES



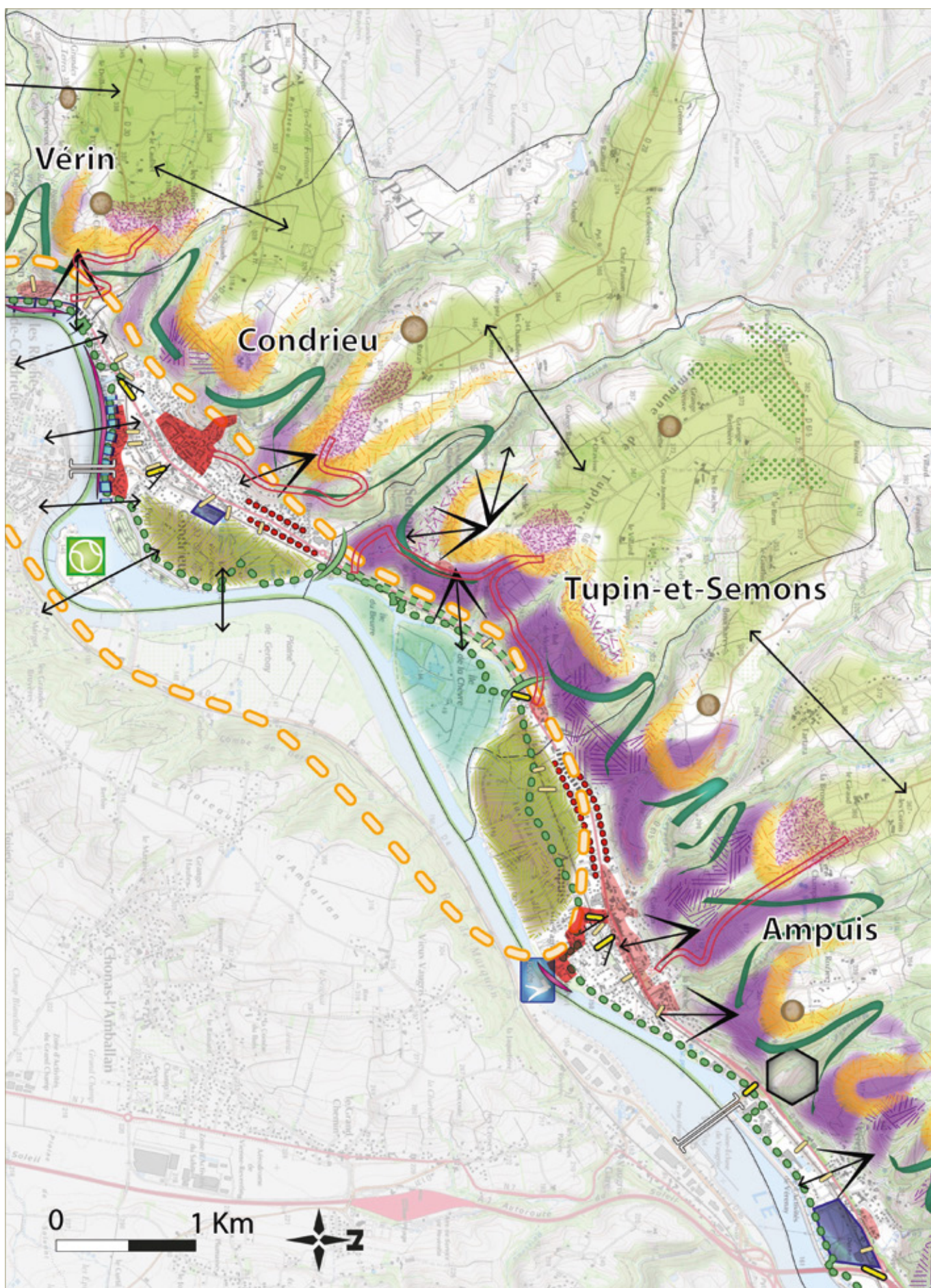
CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES



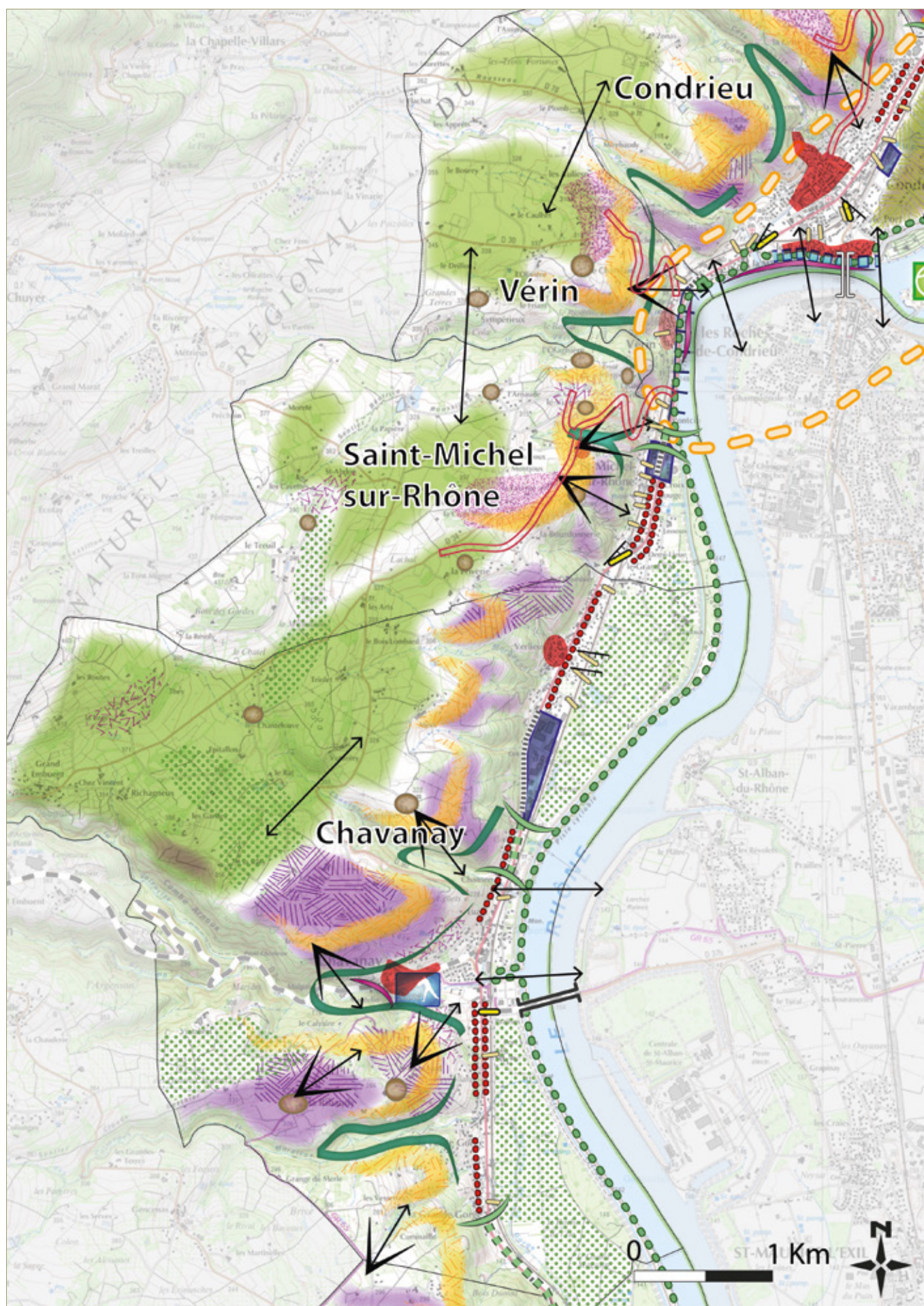
CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 1 : DE SAINT-ROMAIN-EN-GIER À LOIRE-SUR-RHÔNE



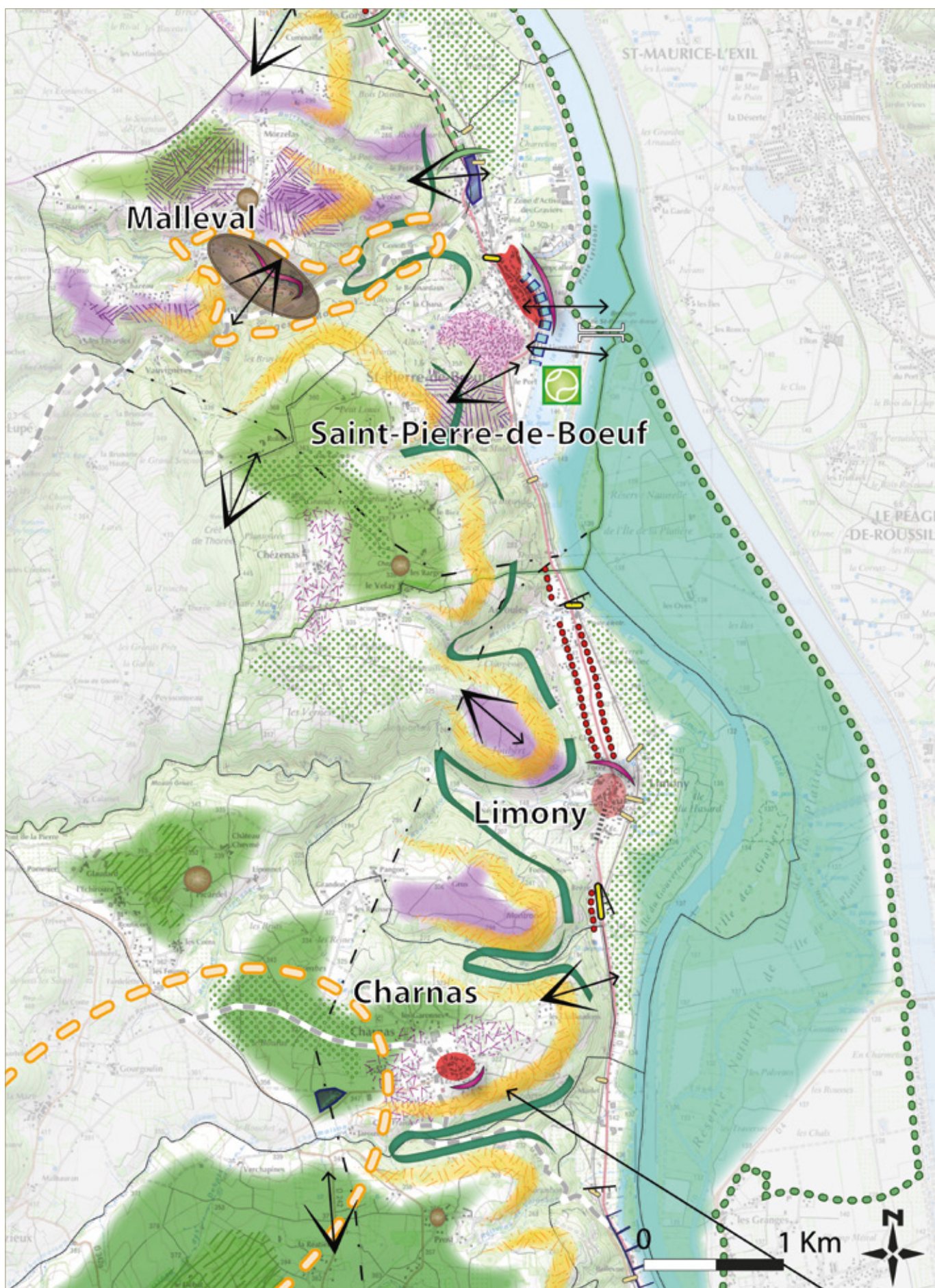
CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 2 : DE LOIRE-SUR-RHÔNE À SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE



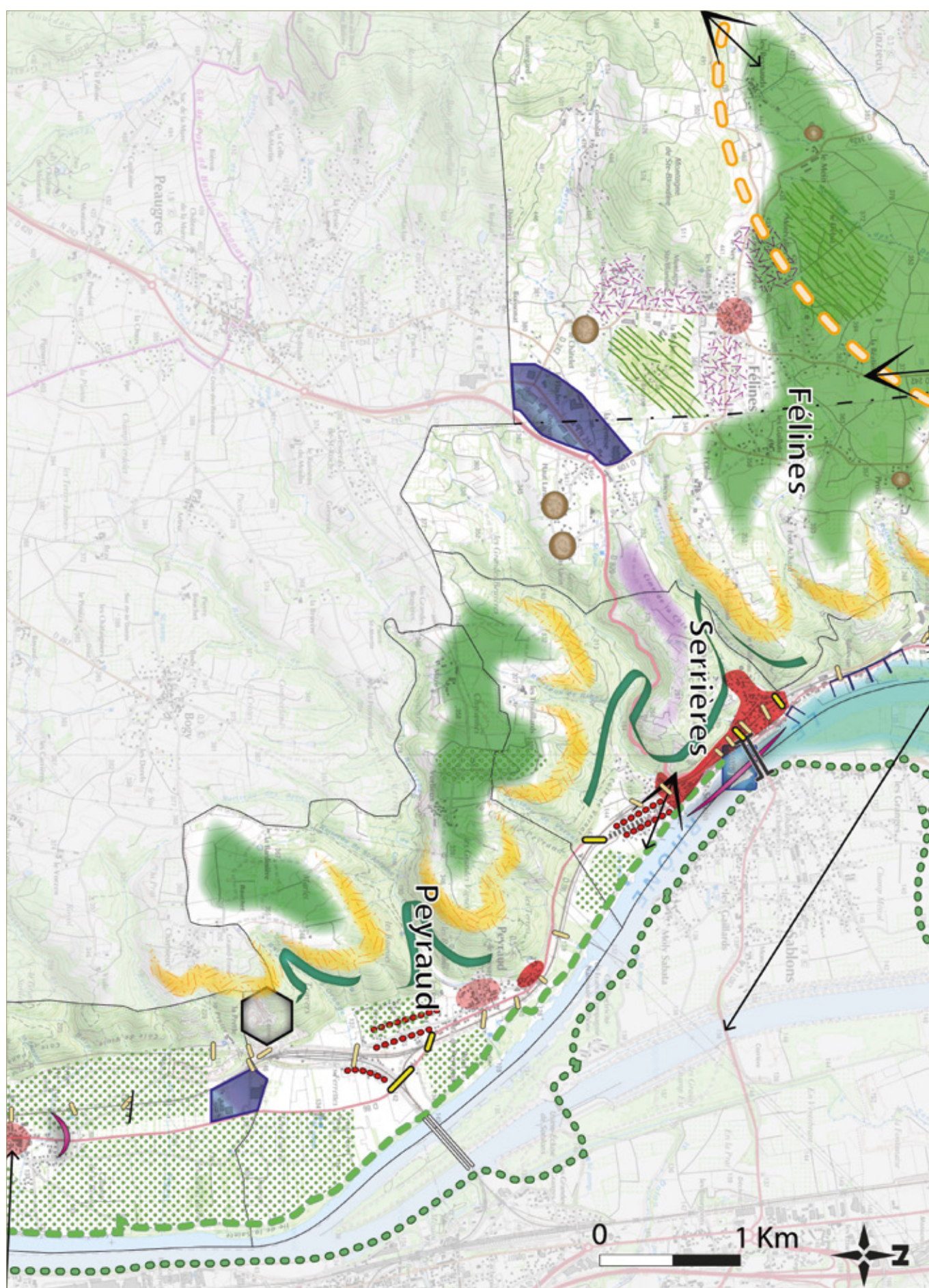
CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 3 : D'AMPUIS À CONDRIEU



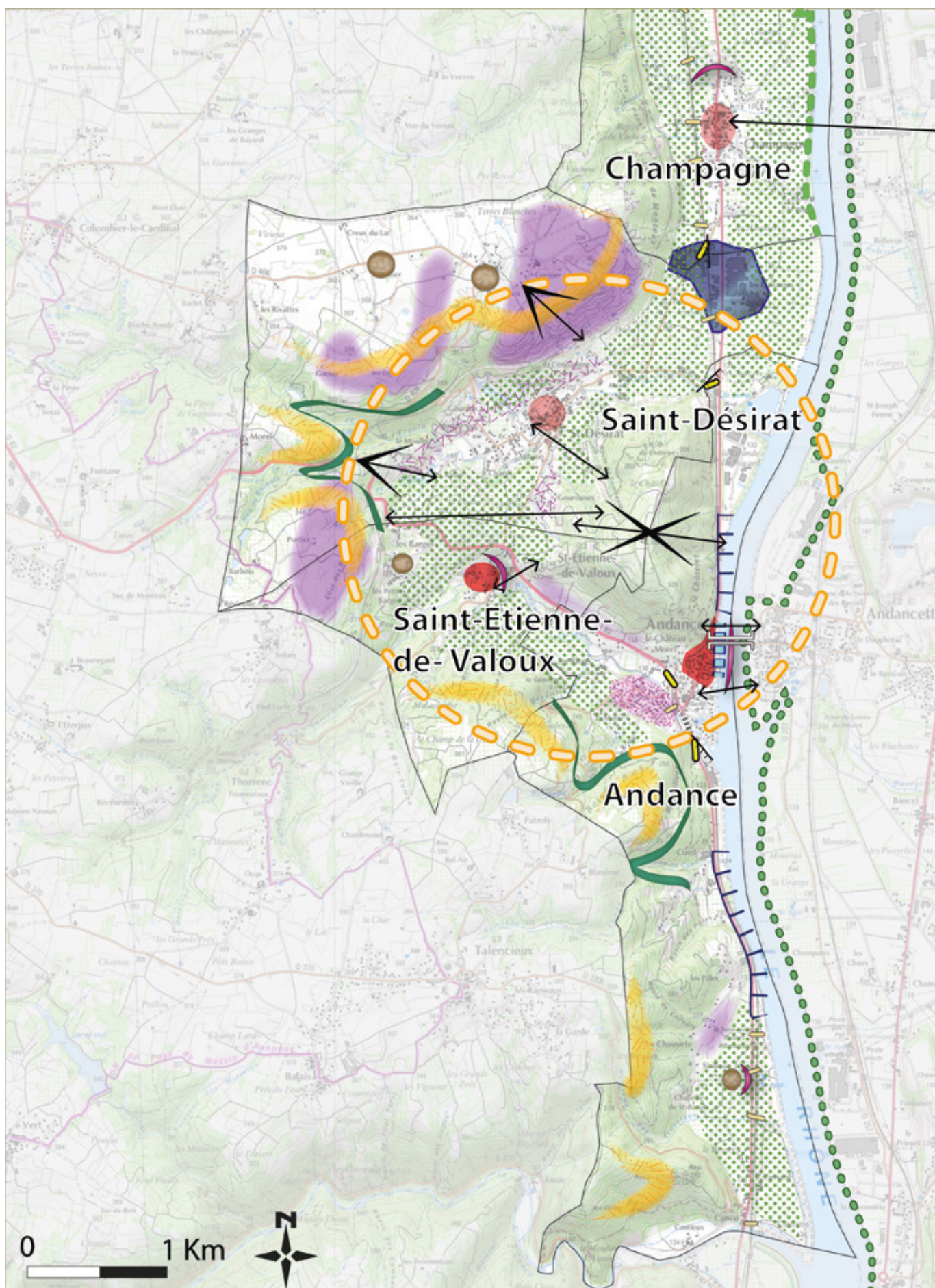
CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 4 : DE CONDRIEU À CHAVANAY



CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 5 : DE MALLEVAL À CHARNAS



CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 6 : DE FÉLINES À PEYRAUD



CARTE DE SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET PRESSIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 7 : DE CHAMPAGNE À ANDANCE







PARTIE 2

ORIENTATIONS

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS

OBJECTIFS ET CONTENU

Sur la base des enjeux révélés par le diagnostic, les acteurs réunis pour élaborer le Plan Paysage (Communes, Communautés de Communes et d'Agglomération, Syndicats mixtes du Parc naturel régional du Pilat et du Scot des rives du Rhône, Conseils généraux et organismes départementaux, Directions départementales des territoires du Rhône, de la Loire et d'Ardèche) ont élaboré des orientations à court et long terme. Ces orientations viennent compléter et préciser les orientations et mesures inscrites dans le Schéma de secteur et la Charte du Parc visant à la reconquête paysagère du secteur de la côtière rhodanienne.

Le présent document fixe des ambitions partagées par tous, autour de trois grandes orientations.

Au sein de chaque orientation sont présentés les objectifs pour :

- ▲ **orienter l'évolution du territoire, sa valorisation et son développement urbain,**
- ▲ **maintenir et conforter les structures paysagères,**
- ▲ **mettre en place un programme d'actions et proposer des recommandations en matière d'aménagement et de valorisation des paysages.**

Des principes de gestion, de préservation et de mise en valeur du cadre naturel et bâti sont définis.

Les orientations proposées ont pour but d'anticiper les évolutions paysagères et urbaines en cours ou prévisibles, afin de les accompagner qualitativement ou encore pour les stopper. Il entend concourir à la reconquête de la qualité environnementale, urbaine et paysagère de la côtière.

L'efficacité du projet repose sur la capacité des acteurs territoriaux, collectivités et établissements publics en premier lieu, à s'en saisir et le mettre en œuvre. Cela dépend de leurs réalités et contraintes économiques, techniques ou sociales.

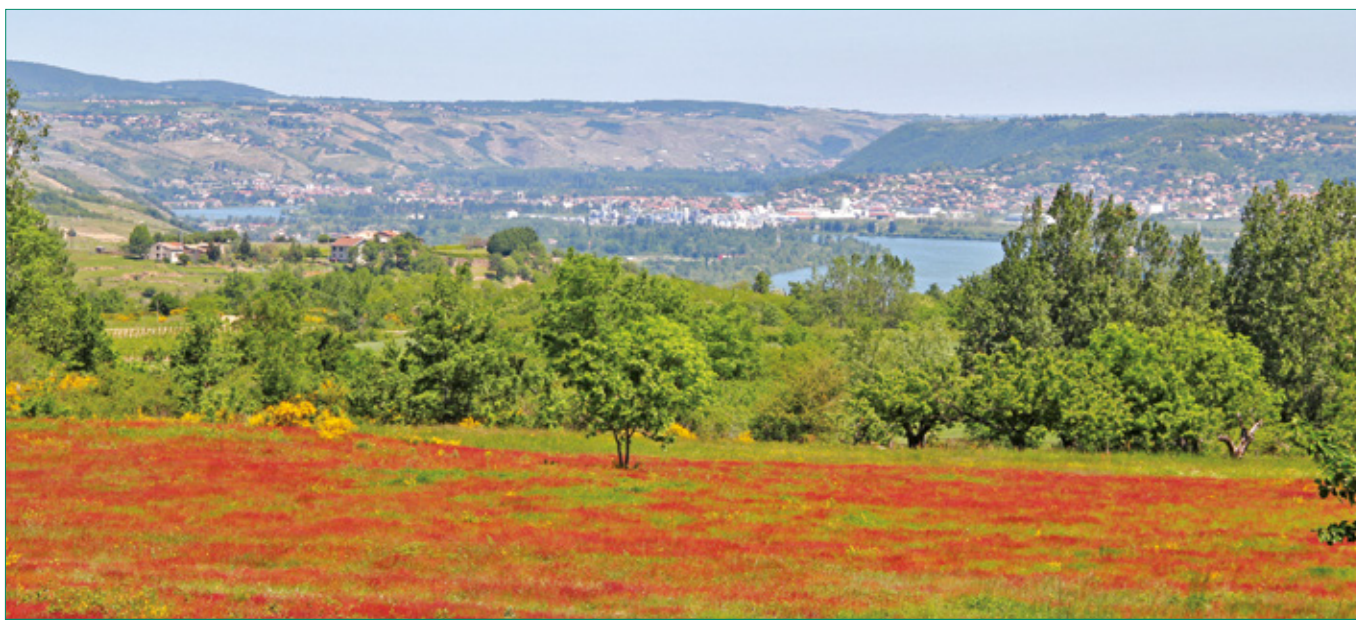
L'objectif ultime est bien de façonner le mieux possible un cadre de vie qui contribue au « bien vivre » des générations actuelles et futures installées sur le territoire.

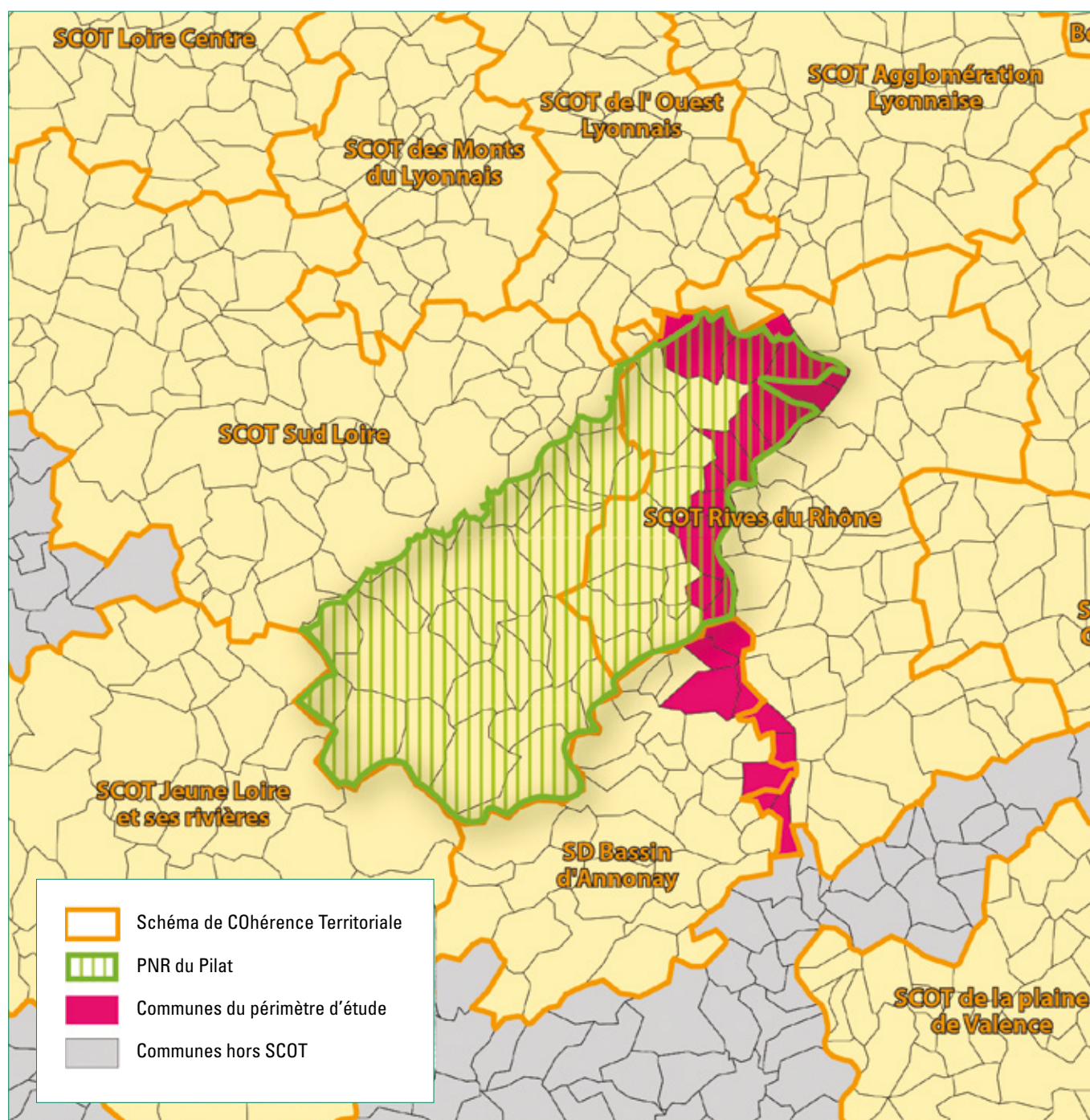
Les propositions avancées peuvent être de nature très différente :

▲ **Des ambitions et objectifs généraux à traduire localement et à mettre en œuvre sur le plan opérationnel.**

▲ **Des dispositions réglementaires.** Dans ce cas, l'essentiel a été inscrit dans le Schéma de secteur de la côtière rhodanienne. Ce dernier reprend en grande partie le diagnostic et les motivations et ambitions du Plan Paysage dans son rapport de présentation et son **Plan d'Aménagement et Développement Durables (PADD)**. Il comprend **les mesures réglementaires avec lesquelles les PLU devront être compatibles et certaines opérations d'aménagement dans son Document d'Orientations Générales (DOG)**. Les renvois au Schéma de secteur sont indiqués dans le texte et repris dans le tableau synoptique final.

Quelques recommandations sur l'utilisation des outils mobilisables dans les PLU peuvent aussi être indiquées.





PÉRIMÈTRE DE MISE EN OEUVRE DU PLAN PAYSAGE

▲ **Des recommandations et principes sont proposés.** Quand il y a eu besoin de les détailler et de les illustrer plus précisément, en particulier pour des principes de composition urbaine et paysagère, des « fiches de recommandations » ont été élaborées. Elles forment une partie à part entière du Plan Paysage, mais peuvent aussi être utilisées selon les besoins.

▲ **Des actions opérationnelles sont envisagées.** Les propositions inscrites dans le document peuvent être mises en place par différents maîtres d'ouvrage ou acteurs de l'aménagement.

Les acteurs réunis pour élaborer le Plan Paysage s'engagent à :

- Travailler de concert selon l'esprit et les lignes directrices du présent document.
- S'inspirer et traduire les recommandations émises en particulier lors de la conception et la conduite d'opérations d'aménagement urbain ou paysager.

- Traduire les orientations et recommandations dans les documents d'urbanisme locaux ou leurs programmes opérationnels (en lien avec le schéma de secteur).

Plusieurs actions précises identifiées dans le présent document permettent d'espérer des réalisations concrètes à brève échéance.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Etant donné la dimension du territoire, le nombre d'acteurs concernés, et les moyens à mettre en œuvre, le Plan Paysage est aussi appelé à se concrétiser progressivement dans le temps, au fil des opérations d'aménagement.

Un état d'esprit « à exigence paysagère renforcée » tend à se développer, à se préciser, au travers des échanges d'expériences, des contacts, des opérations pilotes,...

Le plan paysage représente un travail collectif important afin de diffuser une culture de l'aménagement paysager du territoire. Il est nécessaire de :

▲ **s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire d'animateurs et de conseils** au sein des Syndicats mixtes du Parc naturel régional du Pilat et du Scot des Rives du Rhône et des intercommunalités, afin de **faire connaître le Plan Paysage** auprès des communes et des acteurs de l'aménagement (Départements, chambres consulaires, professionnels, associations, ...), par des présentations/débats, visites de terrain, documents spécifiques : site internet, journal des communes et communautés, plaquettes, expositions, ... ;

▲ **traduire les principes du Plan Paysage dans les documents d'urbanisme** : futur Scot, PLU et cartes communales ;

▲ **favoriser la concrétisation des principes du Plan Paysage** dans les projets d'aménagement : production de plans-guides ou esquisses-programmes en amont des réflexions de maîtrise d'œuvre ; réunions de travail avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ; rédaction de cahiers des charges ;

▲ **favoriser la réalisation d'opérations exemplaires** et leur promotion : de la participation financière à la conception des études ;

▲ **informer et sensibiliser la population et le public scolaire** : réalisation d'outils pédagogiques à destination des enseignants, communication au grand public du Plan Paysage, réalisation de fiches conseils pour les permis d'aménager et de construire ;

▲ **évaluer régulièrement le Plan Paysage** : tableau de bord des actions, bilan annuel et recadrage des axes d'intervention, diffusion des résultats.



TROIS GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR RECONQUÉRIR LES PAYSAGES DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

A l'appui des constats du diagnostic réalisé sur ce territoire, trois grandes orientations paysagères définissent la stratégie de valorisation des paysages de la côte rhodanienne. Ces orientations s'appuient sur les spécificités géographiques du territoire : la vallée, le coteau et le plateau. Suivant les caractéristiques paysagères des espaces et

leurs tendances d'évolution, il s'agit de préciser les structures paysagères à protéger, celles à valoriser en accompagnant leur évolution et celles à reconquérir dans les années à venir.

Ces grandes orientations entendent guider et accompagner les acteurs et les partenaires de l'aménagement du territoire vers une plus

grande prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement du territoire.

- ▲ Renouer avec le Rhône
- ▲ Valoriser les paysages viticoles des coteaux et préserver leur naturalité
- ▲ Préserver le caractère de « massif » du plateau

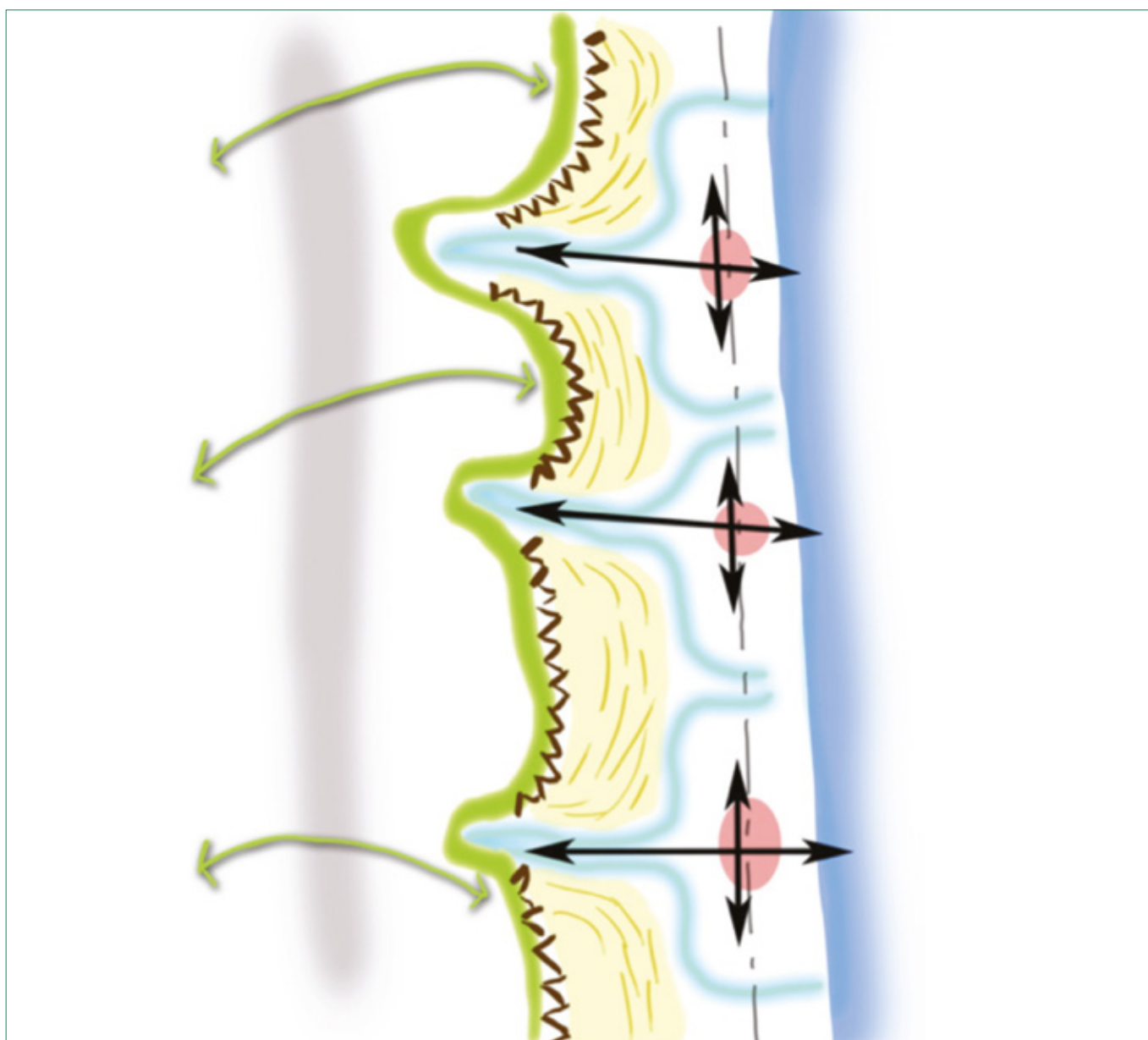


Schéma de synthèse des orientations stratégiques de reconquête paysagère

AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE DE LA VALLÉE ET RENOUER AVEC LE RHÔNE

Élément paysager remarquable pour la quasi-totalité des communes de la côtère rhodanienne, hormis celles du plateau et de la vallée du Gier (Saint-Romain-en-Gier, Echalas, Mallevall, Charnas, Félines et Saint-Etienne-de-Valoux), le Rhône est l'élément structurant principal de la qualité paysagère du territoire. Axe de transport majeur, limite administrative, corridor écologique, espace touristique et de loisirs, lieu de détente des habitants mais aussi véritable infrastructure de transport et de production d'énergie, le fleuve Rhône revêt une multitude de fonctions et répond à de nombreux usages. Autour de lui s'articule la vie quotidienne des habitants. Toutefois, le développement récent a brouillé en partie cette lisibilité.

Il est important aujourd'hui de redonner une place essentielle à ce fleuve en retissant des liens vers et depuis les bourgs en valorisant les éléments et la structure paysagère de bord de fleuve (ripisylves, esplanades, quais, ...).



Quai d'Andance : le Rhône, un espace de vie, de navigation et une limite naturelle à franchir

PROMOUVOIR LES PAYSAGES DES COTEAUX ET MAINTENIR LEURS INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX

De par leur relief, leur valorisation viticole, leur forme et leurs ravins boisés, les coteaux constituent le second caractère exceptionnel du territoire. Au-delà d'une valeur esthétique, le paysage des coteaux revêt une dimension emblématique qui concourt aussi à la notoriété touristique et viticole du territoire.



Coteau de Limony

L'urbanisation, développée principalement en pied ou en haut du coteau, a globalement fragilisé le caractère paysager et patrimonial exceptionnel du coteau. La qualité architecturale de certaines constructions et leur intégration paysagère ne s'adapte pas à la minutie et l'exigence qualitative du patrimoine viticole et à la naturalité des ravins boisés ou des coteaux.

Aussi, il est primordial de maîtriser l'urbanisation et la qualité des formes urbaines produites ainsi que de veiller à ce que l'évolution du paysage viticole et rural respecte la finesse de la structure paysagère en place.



Coteau de Chavanay

PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DU REBORD DU MASSIF

Le territoire de la côtère rhodanienne comprend le rebord de plateau de la vallée du Rhône et de la vallée du Gier. Les communes d'Echalas, Mallevall, Charnas et Félines ont toutes les quatre leur bourg implanté sur le plateau mais les autres communes possèdent au sein de leur périmètre administratif un espace de plateau. Les espaces de « rebord de plateau » sont particulièrement sensibles sur les plans paysager et environnemental, de par leur situation d'interface.

La pression urbaine est visible par le développement de certaines constructions mal insérées en haut de coteau ou en limite des bourgs, dépréciant la valeur paysagère du territoire.

Le Plan Paysage est l'occasion d'affirmer la vocation et le caractère « rural » et « apaisé » de cet espace complémentaire à la vallée, en accompagnant des dynamiques agricoles viables et « vertueuses », en stoppant la diffusion des constructions et en améliorant la qualité des extensions urbaines des bourgs de plateau.



Plateau de Mallevall

Ces grandes orientations sont traduites dans les axes d'intervention ci-après et localisées sur la carte des orientations paysagères.

2.1

AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE DE LA VALLÉE ET RENOUER AVEC LE RHÔNE

ORGANISER DES SÉQUENCES URBAINES ET PAYSAGÈRES LE LONG DU RHÔNE

Maintenir des coupures vertes d'urbanisation

Le développement de l'urbanisation s'est souvent étiré le long des voies et en particulier des RD 386 et RD1086. La surface d'espaces ouverts non bâtis qui rythmaient le paysage entre les communes a ainsi diminué, limitant la lecture des séquences paysagères de la vallée et son lien avec les paysages des coteaux, ses ravins boisés et le fleuve.

Des coupures vertes à maintenir, préservées de toute urbanisation, ont été définies. Elles renforcent, précisent et complètent les coupures existantes citées dans la charte du Parc. Elles sont également inscrites dans le Schéma de secteur du Scot des Rives du Rhône, ce qui les protège sur le plan réglementaire.

Elles permettent de maintenir une qualité paysagère entre les différentes zones d'urbanisation.

❧ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Préserver les
coupures vertes
d'urbanisation

Valoriser les berges du Rhône

Le fleuve Rhône est un élément de structure paysagère essentiel et historiquement fédérateur du territoire, une composante incontournable des politiques d'aménagement. **L'objectif des prochaines années est de valoriser l'ensemble des espaces et du patrimoine liés au Rhône autant d'un point de vue environnemental, qu'agricole, paysager, urbain, architectural ou encore culturel.**

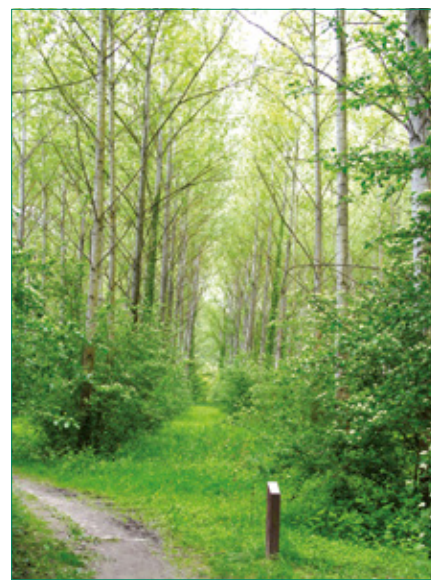
La ViaRhôna, réalisée sur une grande partie du territoire, a permis la création d'une liaison principale nord-sud entre les communes et les territoires rhodaniens. Il s'agit maintenant de valoriser cette nouvelle infrastructure en créant des liens avec les communes qui la bordent, en améliorant son environnement et en favorisant son appropriation locale par de multiples usages : déplacements doux de proximité, aires de détente (pique-nique, sport, promenade). Ce projet peut impulser une nouvelle dynamique en termes d'aménagement et une fiche de recommandations est jointe au Plan Paysage sur le sujet.



Aménagement du bord du Rhône et du site de l'ancien bac à traîlle à Champagne

Les îles Barlet, du Beurre, de la Chèvre, et de la Platière sont des témoins de l'ancienne dynamique du fleuve avant sa canalisation et participent à la qualité paysagère et environnementale du territoire. Les pratiques humaines, certes réglementées, sont possibles et agréables pour les habitants : parcours sportif, espace de pique-nique, espace de jeux... Dans ces secteurs sensibles, on poursuivra les travaux de reconquête écologique, d'accueil encadré du public et de sensibilisation.

Enfin, bien que discontinu, la ripisylve constitue un véritable corridor écologique de la vallée du Rhône et doit, en ce sens, être préservée.



Aménagement pédagogique et environnementaux de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal

❧ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Valoriser et rendre
attractives les berges



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 2

*Renouons la liaison entre nos bourgs
et le fleuve Rhône*

Mettre en valeur les façades urbaines sur le Rhône

Les communes de Sainte-Colombe, Ampuis, Condrieu, Vérin, Saint-Pierre-de-Boeuf, Serrières et Andance sont implantées en bordure du Rhône. Elles offrent un cadre bâti très attractif ouvert sur le Rhône. La qualité architecturale (ensembles bâtis historiques continus ou maisons de maître au vocabulaire rhodanien), associée à un aménagement des quais de qualité, contribuent à la qualité des silhouettes de bourg visibles depuis le Rhône ou la rive gauche.

L'objectif est de préserver et valoriser ces façades urbaines sur le Rhône. Aussi une attention particulière sera portée à tout projet d'urbanisation, de construction ou de démolition/reconstruction du bâti, ou de requalification des berges, pouvant en modifier l'aspect. Tout projet d'aménagement devra justifier de son intégration paysagère au regard des impacts attendus par rapport au Rhône ou la rive gauche.



Façade urbaine de Condrieu sur le Rhône.
Un aménagement des quais mettant en valeur le patrimoine bâti

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Mettre en valeur les façades urbaines sur le Rhône



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 2

Renouons la liaison entre nos bourgs et le fleuve Rhône

RECONNECTER LES BOURGS AU FLEUVE

Développer les cheminements ouest/est qui relient les villages au fleuve

Lorsque les bourgs ou hameaux historiques de la vallée ne sont pas implantés en bordure du Rhône, ils en sont coupés par deux infrastructures :

▲ la voie ferrée en talus qui, malgré les nombreux passages étroits en tunnel sous l'infrastructure, constitue un véritable obstacle visuel et fonctionnel ;

▲ le flux de transport automobile conséquent sur l'ex-RN86 qui constitue une seconde rupture.

Afin de renouer avec le fleuve, il est indispensable de :

▲ valoriser et sécuriser les déplacements doux sur des chemins ou des voies existantes, depuis le tissu urbain des bourgs jusqu'au fleuve ;

▲ créer de nouveaux chemins piétons en valorisant si possible les bords de ruisseau venant des ravins, chemins naturels du bourg vers le Rhône et véritables corridors écologiques ;

▲ mettre en valeur de part et d'autre de ces itinéraires des espaces de qualité, et, pour se faire, reconvertir les espaces délaissés ou de stockage. On peut imaginer différentes reconversions : retour en exploitation agricole, jardins partagés, espaces de loisirs et détente... ;

▲ protéger les espaces agricoles (vergers, jardins familiaux ou privés...) qui les bordent ;

▲ poursuivre le travail d'aménagement jusqu'aux centres-bourgs, en traitant les espaces publics comme des maillons de cette continuité naturelle. En particulier et quand cela est possible, la valorisation des ruisseaux paraît importante : ils sont aujourd'hui trop souvent canalisés et donc invisibles dans le tissu urbain. La renaturation des berges des cours d'eau participerait, de plus, à une plus grande qualité paysagère des bourgs, à la création d'espaces publics conviviaux tout en améliorant leurs fonctionnalités écologiques. Si la réouverture ou l'aménagement de ces ruisseaux n'est plus possible, des liaisons pourront être créées via des aménagements, chemins ou voies douces et des aménagements paysagers de qualité.



Traversée de ruisseau dans les bourgs de Limony (haut) et Chavanay (bas) : des espaces mis en valeur et affirmés dans le bourg



Aménagement de bords de ruisseau canalisé à Verin



Aménagement peu attractif à Loire-sur-Rhône, un ruisseau canalisé dans le béton

La fiche de recommandations jointe apporte des conseils en ce sens.

Le Parc du Pilat veut accompagner les communes qui s'engageront dans cette voie, en leur apportant assistance et conseils techniques et en recherchant des financements adéquats (axe d'intervention n°1).

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Faciliter les liaisons ouest/est en cheminement doux



Préserver les jardins et espaces naturels



AXE D'INTERVENTION N° 1

Valoriser les liaisons ouest/est qui relient les villages au fleuve



AXE D'INTERVENTION N° 2

Requalifier les transitions entre les espaces construits et les plaines maraîchères



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 2

Renouons la liaison entre nos bourgs et le fleuve Rhône

Retrouver une logique hydraulique naturelle dans les projets d'aménagement

L'implantation historique de chaque bourg ou hameau de la vallée s'est faite au débouché d'un ravin et de son cours d'eau. Cette ressource se matérialise sous de multiples formes (fontaines, lavoirs, ruisseaux et quais). Les progrès et les logiques sanitaires et techniques l'ont progressivement fait disparaître sous terre. On se rend compte aujourd'hui de l'intérêt de réapprendre à vivre avec le cycle naturel de l'eau, ses risques et ses richesses, en particulier dans la conception de l'espace urbain.

L'objectif est d'encourager les projets d'aménagement dont la conception privilégie le rapport à l'eau comme élément dynamique et qualitatif de l'espace public. Le développement de nouveaux usages sera ainsi valorisé : loisirs, tourisme,...

Aussi, dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement on recherchera une gestion « exemplaire » des eaux pluviales et une maîtrise de la ressource en eau. Les éléments techniques de gestion des eaux pluviales, type bassins de rétention ou noues, seront intégrés à la composition globale du plan d'aménagement et traités d'un point de vue paysager pour garantir leur bonne insertion dans l'espace public.



Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert par des noues au sein des nouvelles opérations



Aménagement d'espace public et création d'une fontaine et de jeux d'eau dans une opération de renouvellement urbain à Champagne



AXE D'INTERVENTION N° 1

Valoriser les liaisons ouest-est qui relient les villages au fleuve



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 1

Améliorons la gestion de l'eau du Plateau du Rhône

REQUALIFIER ET SÉCURISER LES ROUTES DÉPARTEMENTALES TRAVERSANT LES BOURGS

Requalifier et sécuriser les voies au sein des bourgs tout en améliorant leur intégration paysagère

L'ex-RN 86 supporte un trafic routier important et de fortes pressions urbaines qui participent à la dégradation de son « image ». Elle constitue pourtant un axe majeur de découverte des paysages de la vallée et d'accès au massif.



Flux de déplacement important sur l'ex-RN 86 et 1086, ici à Ampuis

Des aménagements d'embellissement et sécurisation ont été entrepris sur certaines sections ou centres bourgs qu'il faut poursuivre sur la totalité du parcours. Ils permettent notamment d'améliorer le cadre de vie des riverains et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de favoriser une meilleure lisibilité des paysages urbains et ruraux, de sécuriser les déplacements doux et automobiles, d'embellir des centres anciens, tout en limitant les nuisances (bruit, qualité de l'air...).



Requalification de la traversée de bourg et du profil de voirie de la RD à Ampuis pour sécuriser le cadre de vie des habitants (ralentissement du trafic, traitement des entrées de ville, faciliter les traversées de la voie, limiter les nuisances sonores...)

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Requalifier la RD 386 et 1086



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 8

Améliorons la qualité urbaine et paysagère des routes

Améliorer les entrées de bourg

Les entrées de ville héritent trop souvent d'une urbanisation sans logique globale, en particulier par accumulation de constructions plutôt banales et d'espaces non construits (agricoles ou non) à proximité de la voie. Ce paysage péri-urbain reste de médiocre qualité et ne définit pas clairement l'entrée de bourg. L'absence, le plus souvent, d'aménagements ad-hoc permettant de percevoir la transition entre espaces non bâtis et tissus urbanisés n'incite pas à la réduction des vitesses automobiles et joue sur la sécurité des riverains.

L'objectif est d'améliorer les entrées de bourg dans une logique de réflexion urbanistique globale permettant de :

▲ planifier et maîtriser le développement urbain autour de l'entrée de bourg grâce aux documents d'urbanisme, par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;

▲ aménager l'espace public qu'est la voirie pour lui donner un caractère « urbain » et intégrer les bâtiments alentours ;

▲ valoriser les abords des bâtiments (nouveaux ou existants) et en particulier les limites de parcelle.

Il faut travailler sur les perspectives visuelles perçues par l'automobiliste (réduire l'effet couloir ou linéaire) pour qu'il réduise sa vitesse en entrée de bourg, avec par exemple la plantation d'arbres d'alignement de part et d'autre de la voie, la densification bâtie autour de la voie, ...

La requalification des portions de l'ex-RN 86 doit être l'occasion de créer des aménagements sécuritaires, dignes des entrées de bourg.



Construction sur le coteau sans prise en compte de l'entrée de bourg à Saint-Etienne-de-Valoux



Etirement des constructions au coup par coup le long de la RD sans aménagement particulier contribuant au mitage et à la banalisation du paysage



AXE D'INTERVENTION N° 2

Requalifier les transitions entre les espaces construits et les plaines maraîchères



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 8

Améliorons la qualité urbaine et paysagère des routes

Encadrer l'implantation de la signalétique

Publicités et enseignes ou pré-enseignes « polluent » encore trop souvent l'ex RN 86, à cause de leur composition globale complexe, leurs dimensions trop grandes, une colorimétrie inadaptée ou encore une mauvaise intégration paysagère et/ou architecturale, ou tout simplement leur illégalité.

Le Parc du Pilat a élaboré une charte signalétique sur son territoire et un guide à l'usage des entreprises. Des modes d'emplois, du matériel de signalisation propre au Pilat et des aides facilitent l'application de ce

dispositif. **Il faut accentuer la mise en œuvre de cette charte sur la côtière rhodanienne par un conseil et une veille accrus côté Parc et services de l'Etat et par une extension de ces outils sur les communes de l'Ardèche.**



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 8

Améliorons la qualité urbaine et paysagère des routes

DÉVELOPPER LES BOURGS DURABLEMENT

Requalifier les centres anciens : bâti et espace public

La fin du XX^{ème} siècle aura été marqué par l'étalement urbain et les déplacements automobiles, au détriment le plus souvent des centres villes ou villages quittés par leurs habitants, commerces et activités, envahis par les voitures auxquelles ils ne sont pas adaptés. Ainsi les places et les moindres sur-largeurs, historiquement dédiées à la vie sociale, ont changé de vocation, et sont attribuées désormais au stationnement plus ou moins anarchique suivant les lieux.

Les communes ont pris conscience de cette perte de qualité et convivialité villageoise et s'engagent dans une reconquête de leur centre. Pour cela, il est nécessaire de :

▲ **identifier des secteurs de renouvellement urbain prioritaires**, soit dans les PLU, soit dans les études urbaines lancées : ilot dégradé, ancienne friche industrielle ou délaissé, bâtiment vacant, foncier sous occupé... afin de favoriser prioritairement la reconquête du foncier sous valorisé dans les zones urbanisées des centres-bourgs.

Ces secteurs ne sont pas forcément mobilisables à court terme, mais toute intervention (privée ou publique) sur ce type de secteurs étant longue et complexe, il est nécessaire de les repérer le plus tôt possible pour favoriser leur renouvellement : veiller à leur évolution (vente, morcellement, abandon), fixer des orientations dans des OAP des PLU, disposer judicieusement des emplacements réservés, ou développer une stratégie foncière volontariste. Il faut parfois réagir vite, ou, au contraire, se donner le temps d'élaborer des propositions ;



Opération de renouvellement urbain et densification du bourg à Ampuis

▲ **engager des travaux d'aménagement, de requalification**, d'ampleur différente selon les besoins communaux, mais cherchant toujours à prendre en compte le tissu bâti, la qualité d'usage et les espaces publics. Ces réflexions permettront d'affiner et de comprendre les typo-morphologies spécifiques des communes et de retrouver leur identité dans les projets ;

▲ aménager les espaces publics partagés et conviviaux

L'espace public des communes n'est pas seulement une place, un parvis, un parc ou un quai disséminés ici ou là, mais l'ensemble des voies et des espaces non bâtis reliant les quartiers et les zones urbaines. C'est leur ensemble qui forme le support du vécu de proximité et qui doit permettre une diversité d'usages harmonieux entre les usagers. A ce titre, ils contribuent grandement à la qualité du cadre de vie des habitants.

--- LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Secteur de renouvellement urbain



Valoriser l'espace public principal de la commune



Requalifier les espaces publics secondaires des communes



AXE D'INTERVENTION N° 4

Reconquérir les centres bourgs des communes



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 5

Développons nos communes en respectant les paysages

Produire de nouvelles opérations urbaines de qualité

La création de nouveaux logements, locaux d'activités et de services ne pourra être entièrement assurée par renouvellement urbain. Aussi faut-il prévoir, dans des enveloppes déterminées par les documents d'urbanisme, des opérations de construction sur du terrain vierge, insérées dans le tissu urbain ou à sa toute proche périphérie, et encadrer des opérations d'urbanisme qui s'y conduiront dans un sens durable. Les principes d'un urbanisme durable sont inscrits, entre autre, dans la Charte du Parc :

- ▲ Economiser les ressources du territoire
- ▲ S'appuyer sur l'identité des lieux pour concevoir des projets d'urbanisme
- ▲ Prendre soin de l'allure des silhouettes de hameaux ou centre-bourgs dans le cadre des projets d'aménagement ou d'urbanisme
- ▲ Favoriser le bien-être et la qualité du cadre de vie dans les projets d'urbanisme
- ▲ Favoriser la vitalité et le vivre ensemble

Les principes pour produire des opérations d'urbanisme nouvelles sont inscrits dans la fiche de recommandations n°5.

 **FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 5**
Développons nos communes en respectant les paysages



Habitat groupé, économe en énergie et intégré à la pente (Condrieu)

Requalifier les transitions entre les espaces construits et les espaces agricoles

La confrontation paysagère entre les espaces urbains et l'espace agricole est souvent brutale avec des zones bâties directement ouvertes sur les paysages agricoles. Les zones de transition jouant l'interface entre les deux sont souvent réduites à une clôture de faible épaisseur qui ne permet pas de mettre à distance un espace intime de jardin à un espace de travail des agriculteurs. Les conflits de voisinage ou d'usage s'en trouvent multipliés.

L'absence ou la faible qualité du traitement paysager de ces zones de transition participent trop souvent à la mauvaise intégration des silhouettes de bourgs depuis les espaces agricoles.



Exemple de confrontation brutale due à une absence de transition entre un espace agricole et un espace urbain ; exemple à Ampuis



Exemple de traitement d'urbanisation en bordure d'espace vert à Corbas (69)

Il s'agit de venir travailler plus sur ces espaces d'interface pour mieux **maîtriser, voire requalifier des transitions entre l'espace urbain, ou à urbaniser, et les espaces agricoles ou naturels**, en agissant à l'échelle communale pour :

- ▲ préserver les entités agricoles, naturelles et forestières au pourtour ;
- ▲ garantir les continuités et liaisons entre ces entités en maintenant et développant de nouveaux cheminements doux depuis les espaces agricoles ou naturels au pourtour jusqu'au cœur de bourg ;

▲ favoriser le retour de la nature en ville en identifiant les corridors naturels pénétrant en milieu urbain, via les chemins évoqués ci-dessus ou les continuités végétales diverses (jardins, alignements d'arbre...) ;

▲ assurer l'intégration paysagère des silhouettes à l'échelle du grand paysage.

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Créer une limite paysagère avec les éléments structurants du paysage



AXE D'INTERVENTION N° 2

Requalifier les transitions entre les espaces construits et les plaines maraîchères



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 5

Développons nos communes en respectant les paysages



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 9

Préservons le caractère rural et la qualité de vie de nos bourgs



ZI de Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gal

AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Améliorer les façades urbaines des parcs d'activités, requalifier les espaces publics et maîtriser la signalétique

Les zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales du territoire, en particulier les plus anciennes, sont parfois peu valorisantes pour l'image des entreprises et du territoire.

La revalorisation de ces zones d'activités permettrait notamment de :

- ▲ offrir un cadre de travail plus agréable aux entreprises, en répondant aussi à leurs préoccupations ;
- ▲ optimiser au mieux les réserves existantes dans la plupart de ces zones ;
- ▲ présenter des ensembles urbains de meilleure qualité paysagère.

Comme le détaille la fiche de recommandations dédiée, la valorisation de ces espaces passera par :

- ▲ le réaménagement des espaces publics
- ▲ l'harmonisation des traitements de clôture et des couleurs de façade des bâtiments
- ▲ la mutualisation de certains services comme le stationnement
- ▲ l'harmonisation de la signalétique
- ▲ l'atténuation de l'impact des zones de stockage des déchets depuis l'espace public (intégration au bâti ou implantation en arrière de bâtiment).

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Requalifier les zones d'activités



AXE D'INTERVENTION N° 3

Améliorer la qualité paysagère des zones d'activités



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 7

Améliorons l'image des zones d'activités

FAVORISER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DES GRANDS OUVRAGES ET SOIGNER LEURS ABORDS

Requalifier les bords des autoroutes, passages inférieurs des voies ferrées

Les infrastructures créées au XX^{ème} siècle (autoroutes A7 et A47, endiguement du Rhône, voie ferrée, murs anti-bruit) ont fortement impacté le paysage, les écosystèmes et les conditions de vie locales par des ouvrages lourds et massifs, des ruptures fortes, des nuisances sonores croissantes du fait de l'augmentation des trafics, sans oublier l'augmentation des risques sanitaires liés à la pollution de l'air...

Les abords de certains ouvrages (ponts, trémies, digues, barrages, ...) sont peu traités, voire délaissés, vieillissants, et ont tendance à se dégrader.

Il faut inciter leurs gestionnaires (société d'autoroute, RFF, CNR, Conseils départementaux...) **à agir pour améliorer la situation et engager des actions de requalification des abords et/ou des ouvrages** : défricher, entretenir, recalibrer ou renouveler, etc. Les collectivités locales concernées prendront des initiatives en ce sens.

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Requalifier les traversées des infrastructures



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 8

Améliorons la qualité urbaine et paysagère des routes



Passage sous voie ferrée peu qualitatif, exemple à Vérin

Valoriser les ouvrages sur le Rhône, faire de la place aux voies cyclables et piétonnes

Les ouvrages d'art sur le Rhône sont diversifiés et remarquables, ils ponctuent la côtière et créent des points de repère du nord au sud. Ils servent d'accès et valorisent le territoire grâce aux vues globales qu'ils offrent sur le Rhône, la vallée et les coteaux. Toutefois, ces ouvrages vieillissent et les circulations douces ne sont que trop rarement sécurisées et agréables.

Sur les ponts les plus étroits, il serait utile de dilater les espaces réservés aux circulations douces (par exemples par des élargissements en encorbellement le long du tablier). **Le pont de Condrieu** desservant la gare TER des Roches-de-Condrieu sur la rive gauche devrait être traité en priorité.

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Sécuriser les liaisons douces du pont



Pont de Condrieu, des espaces de trottoir très étroits

2.2

PROMOUVOIR LES PAYSAGES DES COTEAUX ET MAINTENIR LEURS INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DES COTEAUX VITICOLES

Protéger le patrimoine végétal

La présence d'éléments végétaux sur les coteaux participe à leur fonctionnalité écologique et à la maîtrise des phénomènes de ruissellement. Ces éléments contribuent à la qualité paysagère des coteaux et à leur reconnaissance sociale. La présence d'une structure végétale plus ou moins dense, plus ou moins haute, offre des repères particuliers en fonction de la localisation géographique et des pratiques agricoles.



Imbrication des espaces agricoles et naturels sur le coteau à Saint-Pierre-de-Boeuf

L'objectif est de :

▲ **Protéger et préserver les ravins**, notamment ceux inventoriés au titre de Natura 2000 et ceux inscrits dans le Plan de Parc au titre des Sites d'Intérêt Patrimonial (SIP) – ces ravins sont localisés dans la carte d'orientation du Schéma de secteur.

▲ **Inciter à la préservation et la valorisation des structures paysagères dans les pratiques agricoles et viticoles** : arbres isolés ou en bosquets, arbustes, haies et pelouses.

▲ **Sensibiliser et accompagner la valorisation du patrimoine des ravins** : espace boisé, ruisseau, coursière, mur de soutènement, d'arbre isolé et essences nobles (Cèdre...).

Le Schéma de secteur encadre la préservation du patrimoine végétal et naturel. Le Parc accompagne les agriculteurs dans leurs pratiques afin de faire converger les pratiques avec les enjeux environnementaux et de favoriser des interactions favorables aussi aux systèmes de production. Une fiche de recommandations livrera des conseils et d'explication.

➡ LÉGENDE CARTE SCHÉMA DE SECTEUR

-  Espace naturel à protéger
-  Milieux relais à préserver

 **FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 3**
Préserve les éléments structurants de notre paysage

Valoriser le petit patrimoine viticole des coteaux

Les coteaux révèlent un patrimoine bâti extraordinaire. A ce titre, les murets en pierre, les loges de vigne, les murs signalétiques des domaines viticoles, les rigoles en pierre, et les monuments de croix sont des éléments d'architecture vernaculaire remarquables.

Isolés, ces monuments ne présentent pas forcément de valeur exceptionnelle, mais considérés dans leur ensemble, ils contribuent à maintenir l'identité locale des coteaux et un patrimoine collectif des pratiques viticoles de la coteau rhodanienne.

L'objectif est d'accompagner les projets de valorisation du petit patrimoine viticole existant.

La recherche d'associations de sauvegarde et restauration du patrimoine peut s'avérer un soutien important dans le cadre d'actions à mener à l'échelle globale.

 **FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 3**
Préserve les éléments structurants de notre paysage



Mur en pierre sèche et cabane vigneronne, un patrimoine à protéger et valoriser

Aménager des belvédères sur le Rhône depuis les coteaux

Les espaces de coteau permettent de prendre de la hauteur sur la vallée et offrent des panoramas de grande qualité. Ils permettent de valoriser les paysages de la vallée suivant différentes situations : milieu urbanisé du coteau, route en balcon ou point de vue en belvédère. Seules les communes historiques de Tupin-et-Semons et Saint-Michel-sur-Rhône offrent depuis leurs espaces publics des vues remarquables sur la vallée et le grand paysage.

Les objectifs du Plan Paysage sont de :

▲ **Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur des points de vue du coteau sur la vallée du Rhône.** De nombreux belvédères ont déjà été aménagés, la création de nouveaux peut être envisagée sur le territoire. Le Parc accompagnera les projets dans leur intégration paysagère et dans la mise en scène de leur spécificité.

▲ **Limiter la privatisation des vues remarquables dans les projets urbanistiques du coteau en rendant inconstructibles des espaces sensibles ou en ménageant les angles de vue.**

▲ **Valoriser les routes en balcon offrant des vues continues sur la vallée** au fur et à mesure de leur ascension et préserver leurs abords de toute urbanisation.

▲ **Créer un réseau de points de vue et un parcours touristique à l'échelle de la côte rhodanienne.**

La qualité et le soin apportés à l'aménagement du site et des abords du belvédère sont nécessaires pour la valorisation touristique du territoire. Une fiche de recommandations offre des conseils sur les aménagements à privilégier.



Vue sur le hameau de Verlieu à Chavanay



Panorama sur la plaine en direction du Sud - Belvédère de La Celle à Condrieu



Belvédère aménagé à Semons

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS

-  Valoriser les routes en balcon
-  Aménager les vues en belvédères et les mettre en lien avec le territoire
-  Préserver les vues dégagées



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 4

Faisons découvrir la diversité de notre territoire

VALORISER ET RECONQUÉRIR LES SILHOUETTES DE BOURG DU COTEAU

Bien inscrire l'urbanisation des communes dans leur site

Historiquement, seuls les centres-bourgs de Tupin-et-Semons et Saint-Michel-sur-Rhône sont implantés sur le coteau. Les bourgs ont recherché à s'implanter en fonction des spécificités topographiques que ce soit en pied de coteau ou en rebord de plateau. Leur intégration paysagère est de grande qualité car elle s'inscrit en cohérence avec la topographie. Le développement urbain des dernières années n'a pas toujours respecté l'inscription des bourgs dans le contexte topographique. Le paysage est aujourd'hui banalisé par des constructions dispersées et fortement visible sur les coteaux.

L'objectif du Plan Paysage est de :

▲ **S'appuyer sur les repères topographiques** dans les projets de développement urbain afin de bien inscrire les bourgs dans leur site. Le Schéma de secteur cadre le développement urbain en fonction des limites géographiques.

▲ **Accompagner les communes dans la planification des espaces urbanisés** sur le coteau afin de garantir des projets visant une intégration urbaine dans le paysage. Ces secteurs ont été cartographiés dans le cadre du Schéma de secteur.

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS

-  Conserver les limites géographiques / Soigner les limites d'urbanisation

❖ LÉGENDE CARTE SCHÉMA DE SECTEUR

-  Limite topographique à ne pas franchir par l'urbanisation
-  Secteur construit en dehors des limites topographiques

Retraiter les silhouettes de bourg dégradées

Les silhouettes bâties du coteau marquent plus fortement le paysage que les silhouettes de bourgs de la vallée. La covisibilité, plus ou moins lointaine, des façades de bâtiments ou des abords de villages joue un rôle essentiel dans la qualité des paysages de coteau.

Dans la plupart des cas, les constructions historiques s'implantent parallèlement aux courbes de niveau et de manière compacte pour garantir une meilleure intégration dans la pente et dans le paysage. Le développement des dernières années n'a pas toujours répondu à l'enjeu d'intégration des bâtiments dans le paysage des coteaux. Les terrassements, volumétries bâties, transition avec l'espace agricole et l'isolement des constructions les unes par rapport aux autres ont créé des silhouettes de bourg diffusées à l'origine d'une faible qualité paysagère.

L'objectif de reconquête des silhouettes de bourg dégradées vise à :

▲ la plantation de haies constituées d'essences locales adaptées au milieu et variées, et formées de plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborée).



Le Parc accompagnera les communes dans le cadre des projets de requalification des silhouettes bâties issues de l'étalement pavillonnaire. La fiche de recommandations n°6 apporte des conseils sur la lecture des silhouettes de bourg et les possibilités d'intervention.

➡ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Requalifier la façade urbaine



AXE D'INTERVENTION N° 5
Requalifier les silhouettes bâties issues de l'étalement pavillonnaire



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 6
Réapproprions nous la silhouette de nos bourgs

CONTRIBUER À SÉCURISER ET REQUALIFIER LES RISQUES LIÉS AU COTEAU

Sécuriser les routes de coteau sans fragiliser les murs de soutènement en pierre

Les routes de coteaux desservent le plateau et les parcelles de coteau. Ces axes de communication, de faible gabarit, subissent deux types de trafic qui posent des problèmes de conflits d'usage et de sécurité. Ainsi, les

Conseils départementaux, gestionnaires des routes ont proposé diverses solutions : garde-corps métallique, garde-corps en béton... Ces éléments ne sont pas toujours synonymes de qualité paysagère (obstruction de vue) et ont tendance à fragiliser les murets de soutènement en pierre. Ils contraignent également le passage des engins agricoles.

L'objectif est de définir collectivement les solutions d'aménagement permettant de maintenir les murets de soutènement en pierre des voies.



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 4
Faisons découvrir la diversité de notre territoire

Contribuer à limiter l'érosion liée à l'eau

Sur le territoire de la côtière rhodanienne, les problématiques d'érosion et de ruissellement sont importantes et causent de nombreux dégâts dans les bourgs situés en contrebas dans la vallée. Les viticulteurs sont également pénalisés par les phénomènes de ruissellement (vignes arrachées, mouvements de terrain sur les parcelles,...).

Les phénomènes de ruissellement sont le fruit de multiples phénomènes déclencheurs : imperméabilisation des sols et retournement des prairies sur le rebord de plateau, intensification de la culture viticole et

suppression d'éléments végétaux sur le coteau, manque d'entretien des réseaux de canalisation traditionnels lorsqu'ils existent.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement hydraulique sur le coteau en limitant à la fois les risques d'érosion et de ruissellement.

Une réflexion collective est indispensable afin de traiter les phénomènes de ruissellement, en « mettant autour de la table » l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, viticulteurs, voire particuliers). Cette réflexion ne peut être efficace qu'à l'échelle d'une zone cohérente pour analyser et donc traiter les phénomènes de ruissellement (coteau, unité hydraulique).

Dans tous les cas, les solutions pour limiter le ruissellement sont connues et doivent être partagées avec les acteurs concernées : limitation de l'imperméabilisation des sols, maintien des éléments végétaux et topographiques « tampons », réhabilitation ou création de réseaux de canalisation.



AXE D'INTERVENTION N°6
Limiter l'érosion du coteau



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 1
Améliorons la gestion de l'eau du plateau au Rhône



Les murets, pelouses et arbres contribuent à limiter l'érosion du coteau

2.3

PRÉSERVER LE
CARACTÈRE
RURAL DU
REBORD DU
MASSIFPRÉSERVER LES
STRUCTURES PAYSAGÈRES
DU REBORD DU PLATEAU

Conserver un réseau de haies sur le plateau et des espaces naturels en périphérie des mares, et des têtes de ravin

Les paysages agricoles du plateau présentent dans certains secteurs (Echalas, Les Haies, Saint-Michel-sur-Rhône, Félines) une densité d'infrastructures agro-paysagères (haies, bosquets) qu'il convient de préserver. Les réseaux de haies présentent, en effet, un triple intérêt agricole, écologique et paysager. Dans les autres secteurs du territoire, quelques haies résiduelles sont présentes mais l'évolution des pratiques agricoles (développement des grandes cultures) a fait quasiment disparaître le réseau historique.

On retrouve en outre, sur tout le linéaire de la côtière, des espaces agro-naturels d'intérêt autour des mares (prairies humides, bosquets).

Le maintien et la reconquête de ces infrastructures agro-paysagères structurantes constitue un objectif fort. Plusieurs actions peuvent être menées en ce sens :

▲ Les communes gagneront à **protéger via les Plans Locaux d'Urbanisme les réseaux de haies existants** et les espaces naturels en périphérie des mares, au même titre que les autres éléments végétaux structurant les paysages du plateau (bosquets, arbres isolés,...). Cette protection devra être envisagée en concertation avec la profession agricole.

▲ Des **plans de reconquête des réseaux de haies** (soutien opérationnel et financier pour la plantation) pourront être organisés avec les agriculteurs locaux et les Chambres d'agriculture, dans une logique d'amélioration de la fonctionnalité agro-écologique des espaces agricoles (accompagnement par exploitant ou raisonnement sur un secteur via un projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier). Des expériences de ce type ont déjà été engagées sur le plateau d'Echalas et ont mobilisé les agriculteurs. Les collectivités pourront également porter directement des programmes de plantation. Les plantations nouvelles seront constituées d'essences locales.

Les collectivités pourront mettre en place un **dispositif d'accompagnement des agriculteurs pour la gestion des espaces naturels à proximité des mares** (gestion contractuelle dans les zones NATURA 2000, sensibilisation, accompagnement technique voire gestion en direct par la collectivité avec l'accord des propriétaires).



Réseau de haies à proximité d'Echalas



Retenue collinaire en tête de ravin à Saint-Romain-en-Gal

Maintenir les pelouses sèches, landes et prairies naturelles en bord de plateau

Les rebords de plateau accueillent une densité importante de pelouses sèches et de landes qui jouent un rôle majeur dans les fonctionnalités écologiques du territoire (corridor de pelouses sèches sur le rebord

de plateau) mais également dans la structure paysagère (maintien de vues dégagées sur la vallée et le paysage de la rive gauche du Rhône). Les espaces de landes et pelouses souffrent d'un entretien insuffisant et tendent à s'enfricher rapidement (d'où une perte de qualité écologique et une fermeture des paysages). Le continuum présente une superficie réduite et fragmentée. On constate en outre des phénomènes de suppression de pelouses pour la création de surfaces viticoles (notamment sur la partie sud du territoire).

Il convient de favoriser le maintien des pelouses sèches, landes et prairies naturelles des rebords de plateau, en incitant à leur protection et à leur gestion :

▲ le niveau de **protection des pelouses sèches** gagnera à être renforcé sur les espaces encore peu protégés, en valorisant les dispositifs de classement existants : ZNIEFF, NATURA 2000, SIP et SEP, ... ;

▲ la **gestion extensive des pelouses sèches et landes** par les agriculteurs pourra être favorisée par la sensibilisation des exploitants et par le développement de contractualisation pour la valorisation agricole (NATURA 2000, MAEC ...). Ce type de partenariat suppose toutefois la présence d'agriculteurs en mesure de valoriser ces espaces (par de la pâture en particulier) ;

▲ en l'absence d'une valorisation possible par des professionnels agricoles, **l'entretien des pelouses et prairies pourra être porté en direct par les collectivités** : organisation d'une pâture (troupeaux « publics ») ou entretien régulier (désherbage).



Bord de plateau soumis à la pression viticole et perte des pelouses sèches

Soigner les transitions et les espaces de bords de plateau dans le respect des structures paysagères

La carte d'orientations identifie plus globalement des espaces agricoles sensibles sur le plan paysager du fait de leur localisation : périphéries des villages, rebord de plateau, espaces de « transition » entre le massif et le rebord de plateau. Suivant les secteurs, ces espaces peuvent être des espaces de grandes cultures, de vergers ou de prairies. Ces espaces tiennent une place importante dans le paysage du fait de leur visibilité importante par les visiteurs et les habitants. Ils constituent l'ambiance paysagère des villages et hameaux situés sur le rebord de plateau (avec une différenciation de cette ambiance du nord au sud de la côtière).

Le renforcement de la qualité paysagère de ces espaces est important pour améliorer le cadre de vie des habitants mais également la qualité des paysages du plateau. Plusieurs actions pourront être engagées pour favoriser ce renforcement :

▲ le **développement, dans les documents d'urbanisme, d'orientations spécifiques** pour la préservation et la qualification paysagère de ces espaces (classement en zones agricoles protégées, protection d'infrastructures agro-écologiques, ...)

▲ l'engagement, à l'échelle communale, de **programmes opérationnels pour qualifier les transitions** entre les villages et les espaces agricoles : traitement des lisières avec la création de plantations ou de jardins, aménagement de cheminements, ... ;

▲ l'engagement de **partenariats avec les exploitants** pour améliorer la qualité paysagère des espaces concernés : plantation d'infrastructures agro-écologiques, maintien et développement des vergers suivant le contexte local. Chaque village peut définir ses propres priorités en termes de qualité paysagère des espaces périphériques, suivant la typologie de ces espaces.

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Créer une limite paysagère avec les éléments structurants du paysage



Exemple de transition paysagère non traitée entre l'urbanisation et les espaces agricoles de plateau à Semons



Des bâtiments qui souffrent de faible intégration paysagère

RECENTRER L'URBANISATION VILLAGEOISE DU PLATEAU

Requalifier les silhouettes bâties issues de l'étalement résidentiel

Les communes du plateau, à la différence de celle de la vallée, sont contraintes « physiquement » dans leurs capacités de développement. Ceci étant, la qualité du projet urbain ne doit pas tomber dans la facilité, souvent au détriment de la qualité paysagère. Les communes, bien que plus « rurales » que celle de la vallée ont des qualités qu'il est

nécessaire de préserver et de protéger. Ces bourgs sont installés dans un écrin de verdure avec un attachement au territoire et son paysage agricole. Le patrimoine architectural rural représente une identité de ces communes qu'il est important de prendre comme support de réflexion.

Malheureusement, les constructions récentes banalisées, plus ou moins intégrées au paysage, sont perceptibles dans les silhouettes des bourgs et ne dialoguent plus avec les espaces agricoles. Les espaces de transition sont inexistant entre secteurs urbanisés et espaces agricoles.

L'objectif est de créer des lisières bâties afin d'intégrer l'urbanisation dans le grand paysage, et aussi d'éviter les éventuels conflits d'usage entre les riverains et les exploitants agricoles. (ex : organisation de chemins en lisière).

❖ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Requalifier la façade urbaine



AXE D'INTERVENTION N° 5

Requalifier les silhouettes bâties issues de l'étalement pavillonnaire



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 6

Réapproprions nous la silhouette de nos bourgs



Étalement des constructions pavillonnaires sans intégration paysagère sur le plateau de Condrieu (haut) et à Saint-Pierre-de-Bœuf (bas)

Requalifier les centres bourgs et recréer des espaces publics conviviaux

Les centres bourgs des villages de plateau jouent un rôle important dans le dynamisme des communes : équipements publics, commerces de proximité, espace public... Ces centres anciens représentent les lieux d'attractivité et de vie sociale des habitants. L'étalement urbain a réduit la densité de population dans les centres anciens et donc limité le dynamisme et les interactions sociales sur ces espaces.

L'objectif est de requalifier les centres bourgs pour leur redonner une attractivité et offrir des espaces publics conviviaux aux habitants.

La réflexion sur l'espace central des bourgs doit s'inscrire dans **une approche globale de projet urbain, avec pour objectifs la connaissance, le respect et la mise en valeur de l'existant**. La réflexion des espaces publics ne peut pas se faire sans une interaction avec le bâti. **Les projets de réhabilitation de bâtiments, densification de parcelle et/ou projet de renouvellement de parcelles doivent être menés par les communes** dans le cadre de démarche de planification.



Centre-bourg d'Echalas

Concernant la convivialité des espaces publics, tous les utilisateurs doivent être pris en compte, pour que les aménagements, le végétal, les matériaux et l'éclairage soient adaptés aux usages (démarche de concertation avec les acteurs locaux). Également lieux de circulation et de stationnement, **les espaces publics sont le support de différents modes de déplacement (piétons, cycles, véhicules légers, poids lourds) qui influencent leur organisation et pour laquelle une réflexion en terme de hiérarchisation dans l'espace et dans le temps doit être menée.**

En fonction du développement des communes, **des espaces publics secondaires à créer ou valoriser peuvent également faire l'objet des réflexions urbaines et paysagères afin de constituer et de renforcer une armature urbaine cohérente**. Ces lieux permettront de valoriser les espaces développés lors des dernières décennies en créant une trame continue d'espaces publics de qualité.



Espace public mettant en valeur l'église à Félines

--- LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Valoriser l'espace public principale de la commune



Requalifier les espaces publics secondaires des communes



AXE D'INTERVENTION N°4

Reconquérir les centres bourgs des communes



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 5

Développons nos communes en respectant les paysages



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 9

Préservons le caractère rural et la qualité de vie de nos bourgs

Valoriser les hameaux patrimoniaux et le patrimoine architectural rural

Les hameaux du plateau et du coteau sont nombreux et constituent des éléments structurants du paysage. Ils sont le signe et le reflet de l'activité agricole du plateau. Ils forment un ensemble patrimonial et architectural de qualité. Leur insertion dans la pente, la composition des façades, des volumétries, les matériaux utilisés font partie du caractère identitaire du territoire. A l'échelle de la côtière rhodanienne, de nombreux hameaux ont été identifiés : ils ont été préservés dans leur site d'implantation et sont visibles dans le paysage (silhouette).

L'objectif est de :

▲ **garantir la préservation des hameaux patrimoniaux possédant un patrimoine architecturale remarquable.**

▲ **valoriser les abords des hameaux patrimoniaux** par l'accompagnement des projets de réhabilitation.



Patrimoine architectural rural identitaire du territoire

--- LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Valoriser le caractère rural des hameaux patrimoniaux



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 9

Préservons le caractère rural et la qualité de vie de nos bourgs

VALORISER LES POINTS DE VUE

Maintenir les routes en balcon dégagées

Le relief de la côtière avec sa succession de ravins est moins perceptible depuis le plateau. En effet, les paysages agricoles ouverts permettent de dégager des vues lointaines permettant d'apprécier le Pilat et ses lignes de crêtes. Les routes permettent de découvrir la diversité des paysages : elles offrent des co-visibilités entre les communes et permettent de franchir les ravins en offrant des vues remarquables et plongeantes sur les terrasses viticoles de la côtière et la vallée du Rhône. La présence des crêts du Pilat en arrière-plan dessinent le fond du tableau.

Des routes identitaires (routes en balcon) ont été identifiées car elles possèdent des vues dégagées sur le paysage, par-dessus les ravins. Des co-visibilités existent entre les plateaux.

L'objectif est de maintenir des espaces dégagés aux abords de ces voies afin de valoriser les vues et le paysage du plateau de part et d'autre de la voie.

--- LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Valoriser les routes en balcon



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 4

Faisons découvrir les richesses de notre territoire

Aménager des points de vue sur le plateau

Le territoire du plateau présente des belvédères intéressants sur le grand paysage du Pilat et de ses crêts, dont certains sont déjà aménagés pour accueillir le public.

L'objectif est de poursuivre l'aménagement de points de vue pour la valorisation des randonnées du territoire.

L'aménagement de quelques stationnements intégrés dans le paysage permettraient de sécuriser les accès et de donner envie aux usagers de s'arrêter afin de profiter du paysage.

Le maintien des ouvertures sur le grand paysage par l'occupation agricole est une nécessité pour la mise en valeur des points de vue. Une gestion raisonnée des espaces plantés en bordure de ces points de vue assurera une facilité d'entretien et renforcera l'attractivité de ces sites.

La fiche de recommandations n°4 apporte des conseils à l'aménagement de ces espaces.

➡ LÉGENDE CARTE D'ORIENTATIONS



Aménager les vues en belvédères et les mettre en lien avec le territoire



FICHE DE RECOMMANDATIONS N° 4

Faisons découvrir les richesses de notre territoire



Plateau des Haies



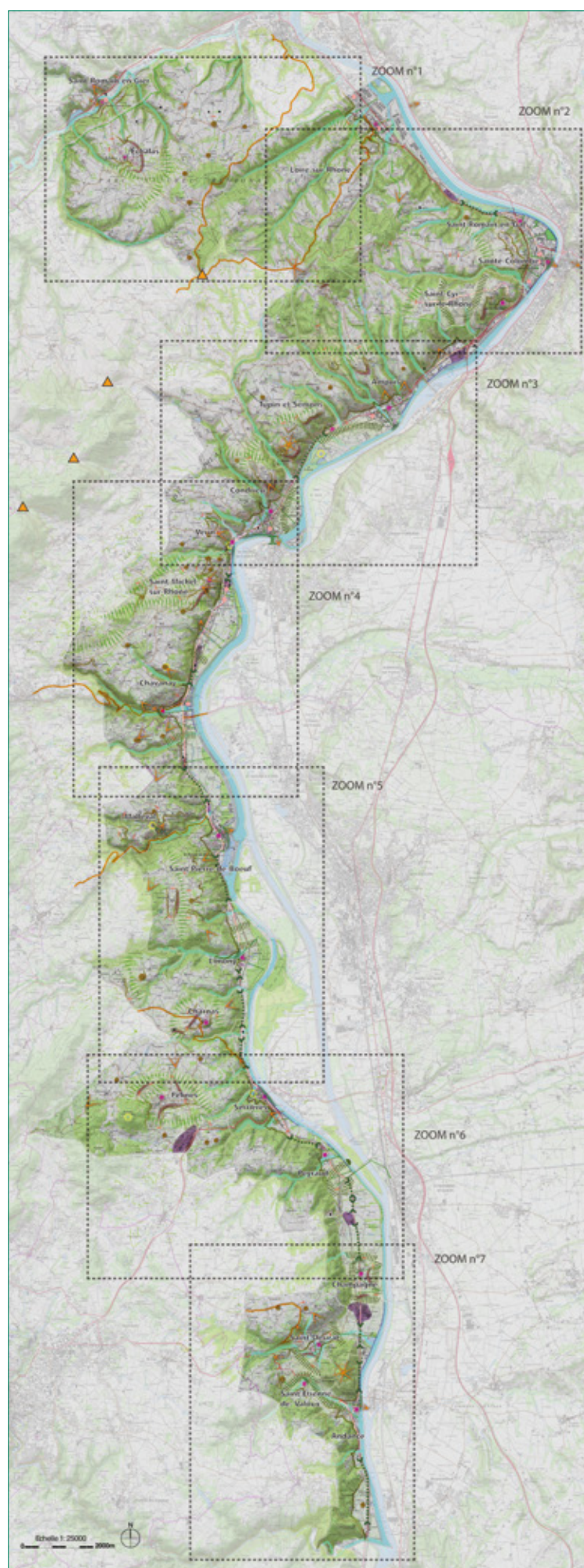
Plateau de Charnas

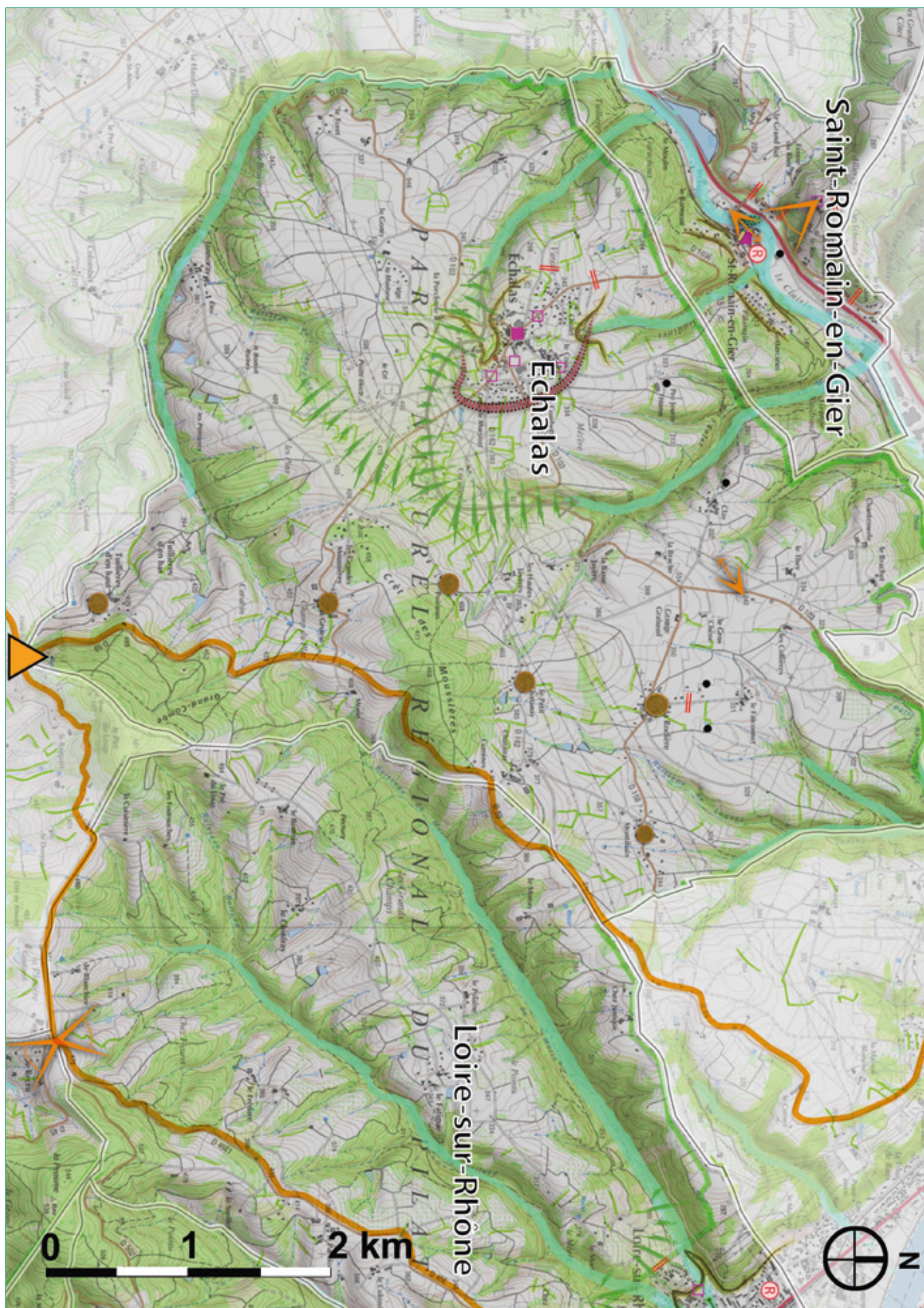
2.4

CARTE DES
ORIENTATIONS
PAYSAGÈRES

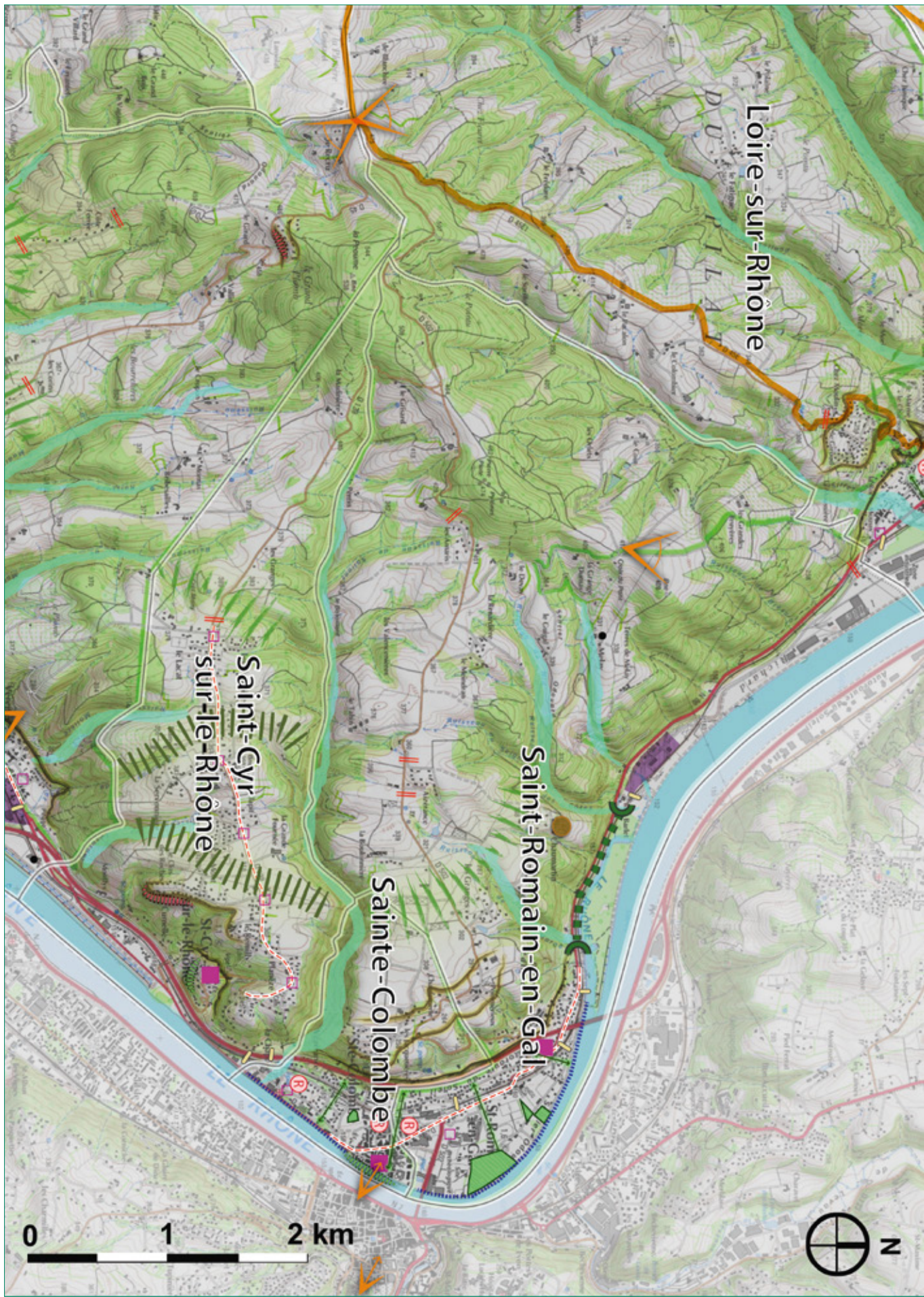
Légende carte des orientations paysagères

-  Ne pas franchir les limites de pied de coteau
Conserver les limites géographiques /
Soigner les limites d'urbanisation
-  Requalifier les transitions entre les espaces construits
-  Soigner les espaces de bord de plateau et les transitions
en fonction des structures paysagères
-  Valoriser et rendre attractive les berges
-  Préserver les coupures vertes d'urbanisation
-  Faciliter les liaisons est-ouest en cheminement doux
-  Valoriser les jardins familiaux
-  Requalifier la RD1086/386/86
-  Requalifier les traversées des infrastructures
-  Sécuriser les liaisons douces du pont de Condrieu
-  Valoriser les routes en balcon
-  Col à maintenir ouvert
-  Aménager les vues en belvédères et les mettre en lien avec le territoire
-  Préserver les vues dégagées
-  Préserver la façade urbaine
-  Requalifier la façade urbaine
-  Stopper l'étiement des constructions le long des voies
-  Secteur de renouvellement urbain prioritaire
-  Valoriser l'espace public principal
-  Requalifier les espaces publics secondaires
-  Préserver et valoriser les sites identitaires
-  Préserver le caractère rural des hameaux patrimoniaux
-  Améliorer la qualité paysagère des zones d'activités
-  Élément impactant à traiter

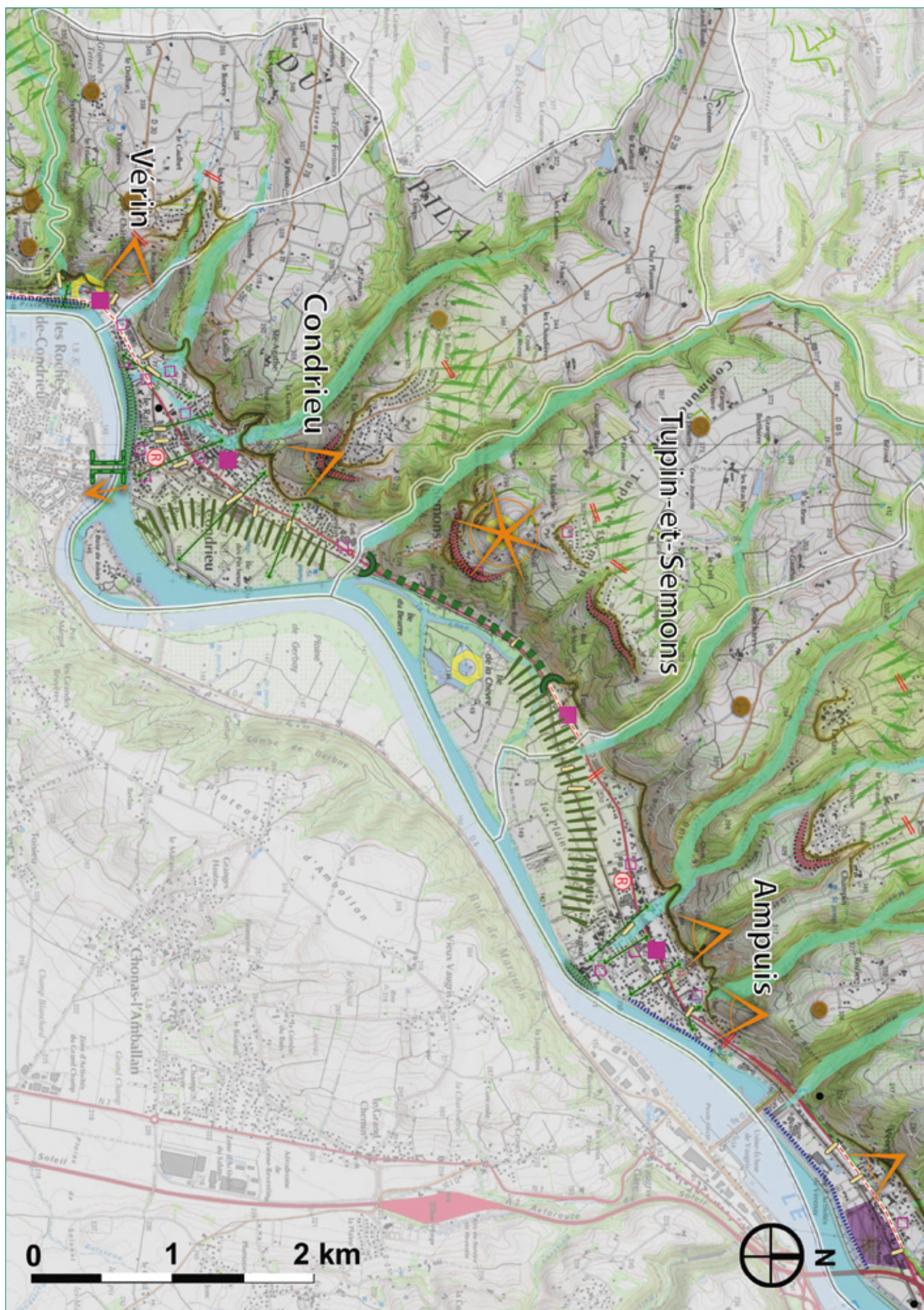




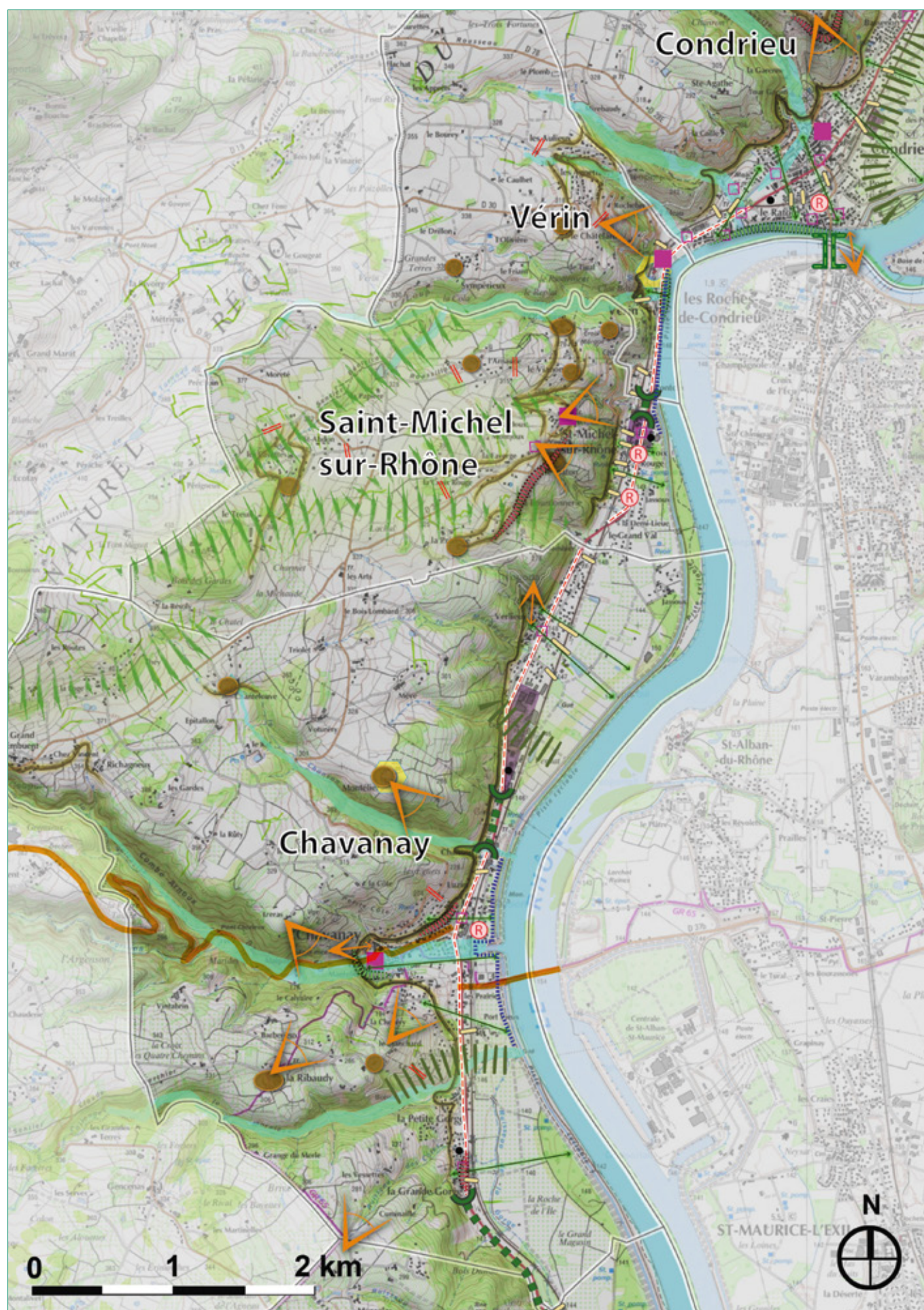
CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 1 : DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL À LOIRE-SUR-RHÔNE



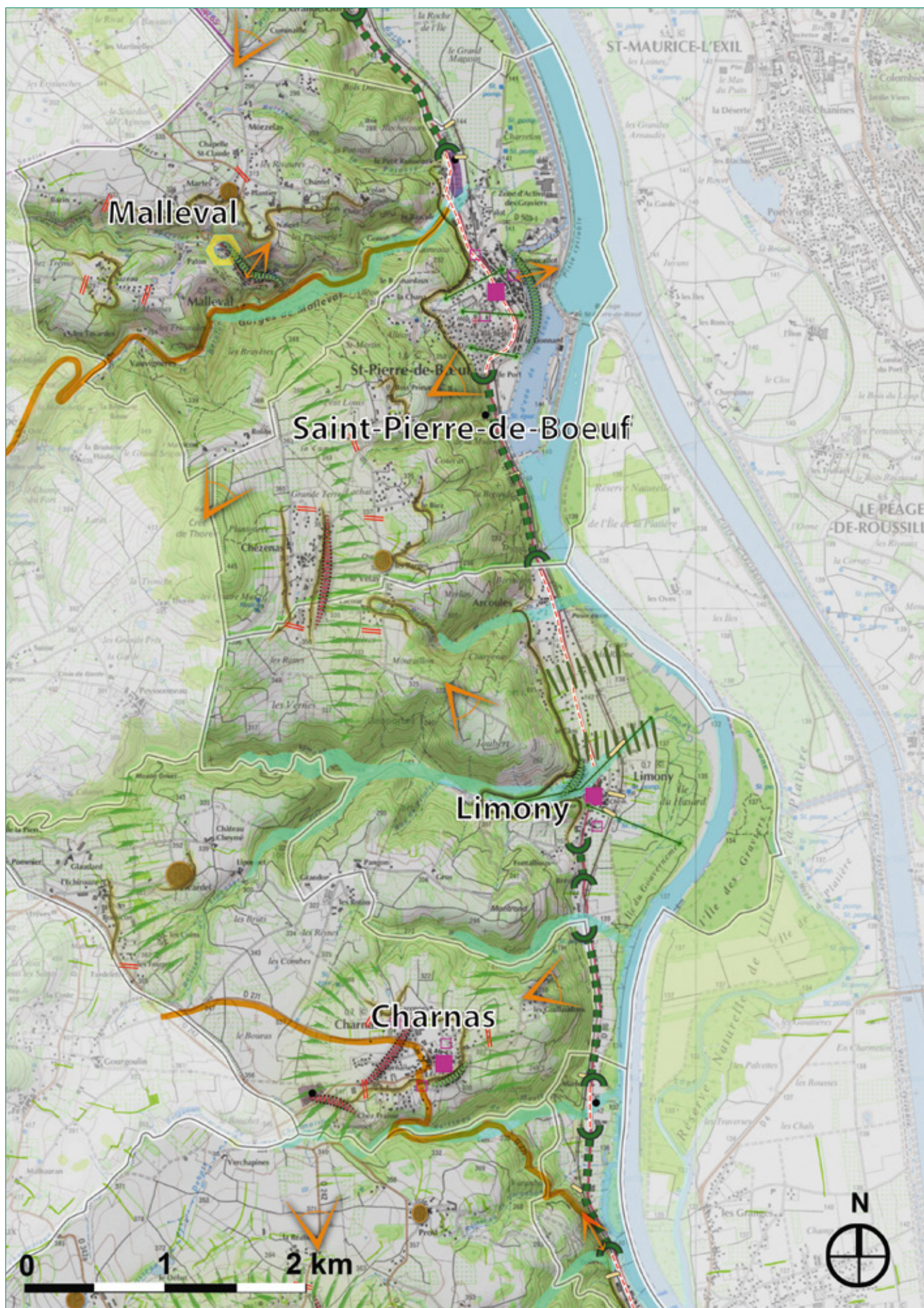
CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 2 : DE LOIRE-SUR-RHÔNE À SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE



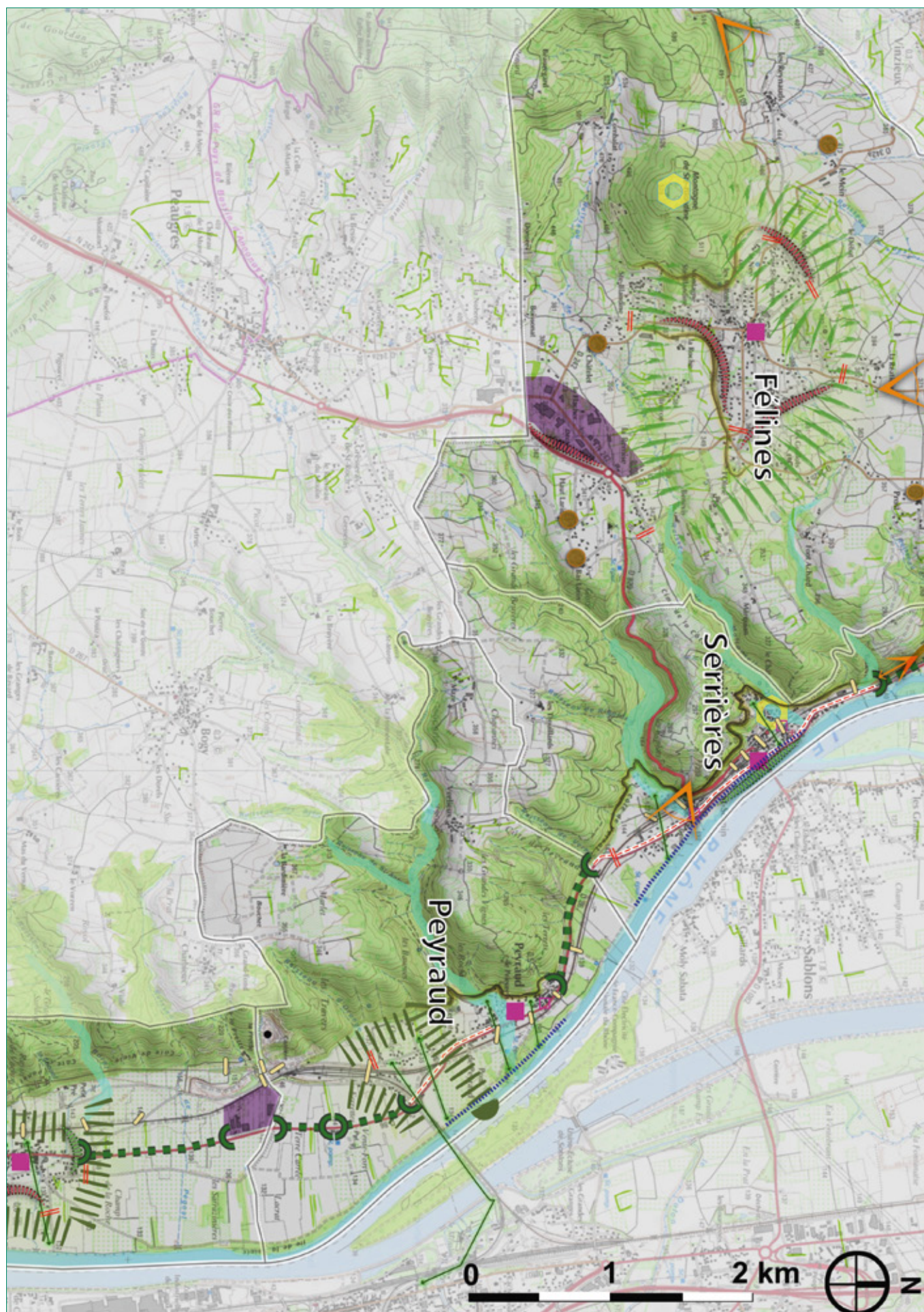
**CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 3 : DE AMPUIS À CONDRIEU**



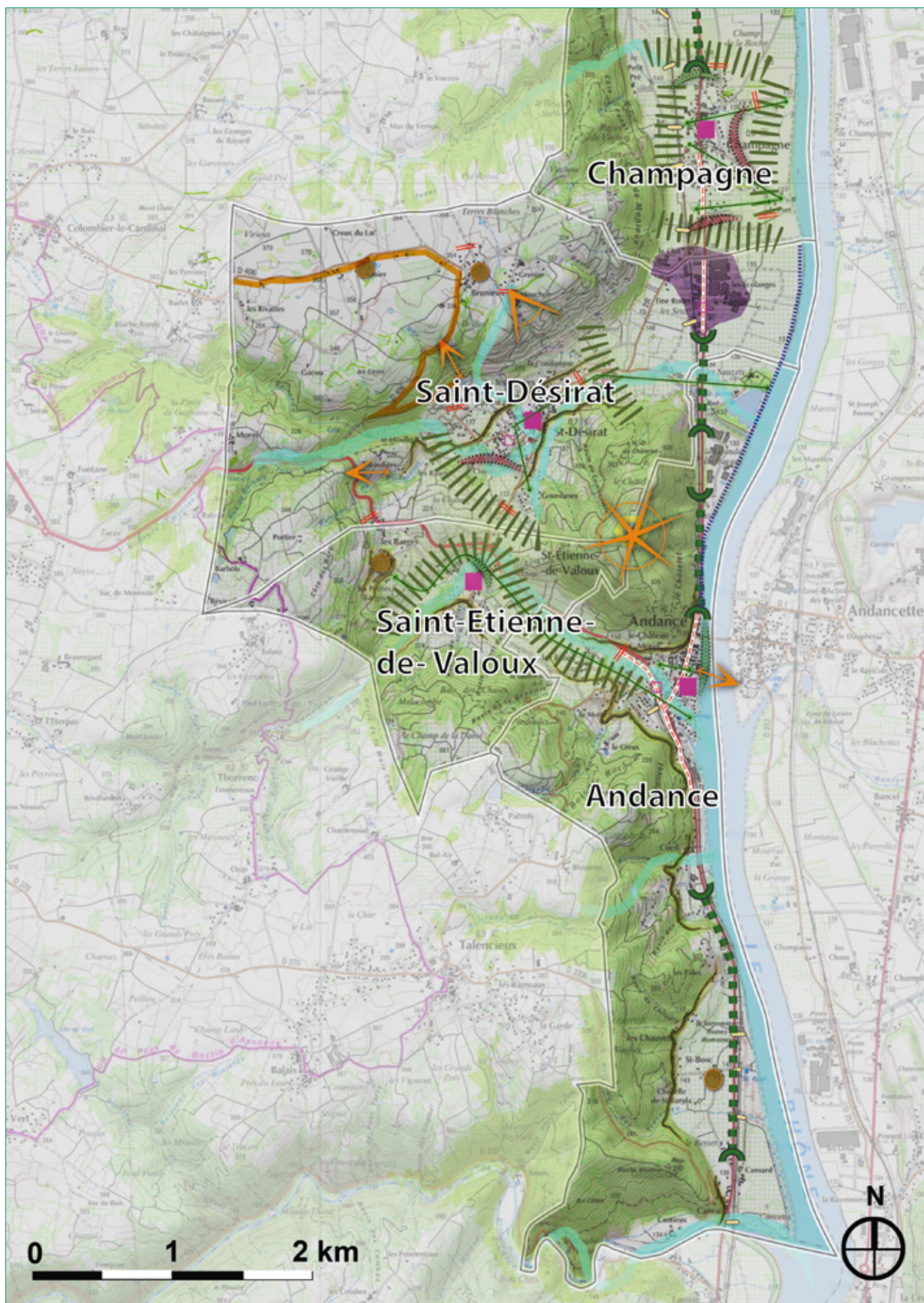
CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 4 : DE CONDRIEU À CHAVANAY



**CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 5 : DE MALLEVAL À CHARNAS**



CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 6 : DE FÉLINES À PEYRAUD



**CARTE DES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES
ZOOM 7 : DE CHAMPAGNE À ANDANCE**



2.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ORIENTATIONS DU PLAN PAYSAGE ET RENVOIS VERS LES AXES D'INTERVENTION ET FICHES DE RECOMMANDATIONS

	CARTE D'ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	FICHE DE RECOMMANDATIONS	SCHÉMA DE SECTEUR
1. AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE DE LA VALLÉE ET RENOUER AVEC LE RHÔNE				
Organiser des séquences urbaines et paysagères le long du Rhône				
Maintenir des coupures vertes d'urbanisation				
Valoriser les berges du Rhône			N°2	
Mettre en valeur les façades urbaines sur le Rhône			N°2	
Reconnecter les bourgs au fleuve				
Développer les cheminements ouest/est qui relient les villages au fleuve		N°1, N°2	N°2	
Retrouver une logique hydraulique naturelle dans les projets d'aménagement		N°1	N°1	
Requalifier et sécuriser les routes départementales traversant les bourgs				
Requalifier et sécuriser les voies au sein des bourgs tout en améliorant leur intégration paysagère			N°8	
Améliorer les entrées de bourg		N°2	N°8	
Encadrer l'implantation de la signalétique			N°8	
Développer les bourgs durablement				
Requalifier les centres anciens : bâti et espace public		N°4	N°5	
Produire de nouvelles opérations urbaines de qualité			N°5	
Requalifier les transitions entre les espaces construits et les espaces agricoles		N°2	N°5	
Améliorer la qualité paysagère des zones d'activités				
Améliorer les façades urbaines des parcs d'activités, requalifier les espaces publics et maîtriser la signalétique		N°3	N°7	
Favoriser l'intégration paysagère et architecturale des grands ouvrages et soigner leurs abords				
Requalifier les bords des autoroutes, passages inférieurs des voies ferrées		N°1	N°2	
Valoriser les ouvrages sur le Rhône, faire de la place aux voies cyclables et piétonnes			N°8	

	CARTE D'ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	FICHE DE RECOMMANDATIONS	SCHÉMA DE SECTEUR
2. PROMOUVOIR LES PAYSAGES DES COTEAUX ET MAINTENIR LEURS INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX				
Préserver la diversité paysagère et architecturale des coteaux viticoles				
Protéger le patrimoine végétal			N°3	
Valoriser le petit patrimoine viticole des coteaux			N°3	
Aménager des belvédères sur le Rhône depuis les coteaux			N°4	
Valoriser et reconquérir les silhouettes de bourg du coteau				
Bien inscrire l'urbanisation des communes dans leur site		N°5	N°6	
Retraiter les silhouettes de bourg dégradées		N°5	N°6	
Contribuer à sécuriser et requalifier les risques liés au coteau				
Sécuriser les routes de coteau sans fragiliser les murs de soutènement en pierre			N°4	
Contribuer à limiter l'érosion liée à l'eau		N°6	N°1	
3. PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DU REBORD DU MASSIF				
Préserver les structures paysagères du rebord du plateau				
Conserver un réseau de haies sur le plateau et des espaces naturels en périphérie des mares, et des têtes de ravin			N°3	
Maintenir les pelouses sèches, landes et prairies naturelles en bord de plateau			N°3	
Soigner les transitions et les espaces de bords de plateau dans le respect des structures paysagères			N°3	
Recentrer l'urbanisation villageoise du plateau				
Requalifier les silhouettes bâties issues de l'étalement résidentiel		N°5	N°6	
Requalifier les centres bourgs et recréer des espaces publics conviviaux		N°4	N°6, N°9	
Valoriser les hameaux patrimoniaux et le patrimoine architectural rural			N°9	
Valoriser les points de vue				
Maintenir les routes en balcon dégagées			N°8	
Aménager des points de vue sur le plateau			N°4	



PARTIE 3

AXES D'INTERVENTION



AXE 1

VALORISER LES LIAISONS OUEST-EST QUI RELIENT LES VILLAGES AU FLEUVE

CONTEXTE

Les bourgs et villages construits au pied de la côtière avaient historiquement une relation étroite au Rhône : chemin de halage et voie de passage, port, joutes, bacs à traîlle, pêche, usages de l'eau et rejets... L'évolution des modes de vie, des techniques, et des infrastructures a provoqué des ruptures physiques, parfois des dégradations, et a amené les riverains à oublier quelque peu leur fleuve ou à avoir du mal à y aller ; des ruisseaux ont été busés et enterrés, oubliés.

OBJECTIF

▲ Permettre aux habitants de se rendre plus facilement au bord du fleuve, de profiter des espaces de détente et loisirs qui s'y trouvent, d'emprunter la ViaRhôna

▲ Inciter les déplacements doux par la mise en valeur des rues, chemins ou sentiers qui amènent au fleuve

▲ Améliorer la qualité de l'espace public et le fonctionnement écologique et hydraulique des ruisseaux des ravins rhodaniens ouest-est, qui relient les hauts du plateau de la côtière au Rhône

CONTENU OPÉRATIONNEL

Ingénierie / Etude

➡ LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MISE EN VALEUR DE LIAISONS OUEST-EST DE 2 COMMUNES DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

Le Parc naturel régional du Pilat et le Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) réaliseront un appel à projet à l'échelle de la côtière afin de lancer des opérations pilotes pour la mise en valeur de liaisons des bourgs avec le Rhône.

Cet appel permettra de sélectionner 2 projets sur deux sites aux contextes différents, afin de tester à terme et « grandeur nature » des réponses concrètes sur le sujet. Dans ce cadre, les communes devront expliciter leurs intentions et problématiques communales de liaison avec le fleuve : gestion de l'eau, déplacement doux, intérêt patrimonial, cadre de vie...

Les communes concernées (ou inter-communalités auxquelles elles appartiennent) seront aidées financièrement et accompagnées par les services du Parc et du SCOT, dans la réalisation d'une étude de faisabilité urbaine, paysagère et technique de mise en valeur de liaisons ouest-est à leur échelle. Cette étude comprendra notamment :

▲ réalisation d'un schéma mode doux (diagnostic des flux actuels et des usages, élaboration de scénarii et plan d'actions) sur territoire concerné pouvant compléter ou servir de trame verte et favoriser l'écologie urbaine

▲ propositions d'aménagements pour traiter les liaisons ouest-est : aménagement des ruisseaux et de leurs abords, aménagements des traversées d'infrastructures en particulier, traitements des pieds d'immeubles et des façades si besoin. Le projet examinera aussi les « raccords » ou interface à traiter entre ces liaisons et différents éléments ou composants urbains à l'échelle de la ville : espaces publics importants, centralité, équipements, polarités de quartiers, cheminements existants (sentiers, ViaRhôna...) ...

▲ propositions sur la mise en œuvre du projet (phasage, conditions de réalisation, partenaires à mobiliser) et modalités de gestion : sensibilisation à des comportements adaptés, campagne de végétalisation des façades, actions à soutenir pour l'appropriation des lieux...

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc

PRINCIPAUX PARTENAIRES

EPCI, communes, CDDRA

POSITIONNEMENT PARC

Réalisation de l'appel à projet

➡ ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX COMMUNES (OU GROUPEMENTS) LORS DE L'ÉLABORATION DES PLU

Le Plan Paysage a repéré et localisé les bourgs où il s'avère nécessaire de « faciliter les liaisons est-ouest en cheminement doux ». Le Parc et le SCOT inciteront les élus à agir en ce sens principalement par le biais de conseils lors de la révision des PLU, ou toute autre réflexion d'étude urbaine, permettant de prendre des mesures de protection et mise en valeur des ruisseaux et leurs abords. Dans les PLU, différents biais peuvent être envisagés :

▲ Intégration d'un schéma global des déplacements doux du plateau vers le Rhône et d'objectifs de renaturation des ruisseaux au sein des bourgs lors de l'élaboration des PADD.

▲ Elaboration d'une ou plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettant de cadrer plus précisément ces diverses intentions dans un souci de qualité paysagère et architecturale.

▲ Mise en place d'emplacements réservés pour l'acquisition éventuelle de tenements fonciers permettant la réalisation du projet de valorisation du ruisseau et ses abords notamment.

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, SMRR

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, CAUE, DDT, SCOT, Syndicats de rivière, Agence de l'eau, Intercommunalités, CNR

POSITIONNEMENT PARC

Mission d'accompagnement et de conseil auprès des collectivités et des bureaux d'études

Maîtrise d'œuvre / Aménagement**TRAVAUX DE RENATURATION DE COURS D'EAU ET VALORISATION DES ABORDS**

Les communes et EPCI seront les maîtres d'ouvrage des travaux de valorisation des cours d'eau et de leurs abords. Ces travaux doivent s'inscrire dans un plan global cohérent permettant de les valoriser à long terme dans le cadre d'une politique d'amélioration du cadre urbain.

Ces aménagements peuvent être de nature variée : débusage de ruisseaux, travaux d'élargissement des abords, travaux de restauration écologique, plantation des berges, embellissement avec des traitements paysagers doux et de qualité, intégration de liaisons douces qualitatives (piéton/vélo) et sécurisées en bord de ruisseau ...

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Agence de l'eau, Syndicats de rivière, Intercommunalités, Compagnie Nationale du Rhône

POSITIONNEMENT PARC

Suivi de l'Avant Projet et du Projet

AMÉNAGER DES LIEUX ATTRACTIFS VIVANTS AU BORD DU RHÔNE

Les projets de liaison entre les bourgs et le Rhône permettront aux habitants de rejoindre la ViaRhôna, déjà bien aménagée et ponctuée du nord au sud de lieux de détente et loisirs importants (île Barlet, île de la Platière, île du Beurre, espace Eaux Vives ...).

En lien avec les espaces bâtis, l'aménagement de lieux de vie de proximité attractifs pour les habitants des communes sera engagé pour compléter et étoffer l'offre d'espaces de loisirs et détente : création d'espaces de jeux ou de sport, aires de pique-nique, de points de vue intéressants, de jardins partagés, vergers partagés

Ces derniers constitueront également une plus-value pour la côtière sur le plan touristique (lien massif/Rhône) et de découverte du territoire.

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, CNR, Région Rhône Alpes, Associations de valorisation des patrimoines du Rhône

POSITIONNEMENT PARC

Suivi de l'Avant Projet et du Projet

AMÉNAGER LES TRÉMIES (SOUS LES VOIES FERRÉES OU ROUTES) ET LEURS ABORDS

La valorisation des déplacements doux nécessite l'amélioration du franchissement des infrastructures majeures présentes sur le territoire que ce soit la voie ferrée ou l'autoroute. Ces dernières, notamment la voie ferrée, présentent de nombreuses trémies propices aux déplacements doux (humains et faune) entre le bourg et le Rhône mais souvent au caractère triste, sombre et peu engageant.

La valorisation de ces franchissements est nécessaire. On peut envisager différentes solutions : une intervention artistique et scénographique des ouvrages (mise en lumière, réfection des peintures, traitement de sol...), l'amélioration des aménagements aux abords des infrastructures (plantation, signalétique,...)...

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Réseau ferré de France, Associations artistiques

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement technique et ingénierie financière

Animation / Pédagogie / Communication**ACTION DE SENSIBILISATION DU PATRIMOINE DU RHÔNE**

Le Parc, en collaboration avec les institutions ou associations abordant le thème du Rhône (ex : Association « SeA, Science et Art », associations patrimoniales du Rhône, CONIB...), pourront lancer des groupes de travail pour mettre en place des campagnes de sensibilisation et de valorisation du Rhône et de ses patrimoines vivants (naturels ou culturels).

Il s'agira de partager les actions de valorisation du Rhône en faveur du cadre de vie des habitants, sensibiliser le plus grand nombre aux ressources du Rhône (eau, déplacement, énergie, pollution,...) et son rôle dans la structuration du territoire. Dans ce cadre, l'élaboration d'outils de médiation, la programmation d'événements culturels et de temps d'animations auprès des publics pourront être réalisés.

MAÎTRISE OUVRAGE

Gestionnaires de milieux naturels (CONIB, Amis de la Platière, ...)

PRINCIPAUX PARTENAIRES

CAUE, Associations de valorisation des patrimoines du Rhône, CONIB, CNR, CDDRA Rhône-Plurriel

POSITIONNEMENT PARC

Mise en réseau des acteurs, soutien aux actions d'animation et de sensibilisation

INDICATEUR DE SUIVI

- ▲ Concrétisation des projets issus de l'appel à projet
- ▲ Linéaire de ruisseaux requalifiés
- ▲ Linéaire de cheminements piétons mis en valeur et/ ou créés
- ▲ Création de sites attractifs en bord de Rhône
- ▲ Requalification de trémies
- ▲ Nombre de manifestations culturelles sur le Rhône

AXE 2

REQUALIFIER LES TRANSITIONS ENTRE LES ESPACES CONSTRUITS ET LES PLAINES MARAÎCHÈRES

CONTEXTE

Les villages rhodaniens sont entourés d'une ceinture mélangeant jardins privés à l'arrière des maisons, premiers espaces agricoles, le plus souvent maraîchers ou viticoles, de chemins ruraux utilitaires tant pour les agriculteurs que pour les promeneurs. Ces espaces d'interfaces entre ville et campagne sont multi-usages, multifonctionnels, partagés, caractérisés par l'imbrication du végétal et du bâti, qui, quand elle est réussie, en fait tout l'attrait. Mais ils sont soumis à plusieurs phénomènes qui altèrent cet équilibre subtil : la rigidité des haies de thuyas et la multiplication des clôtures opaques et hautes qui viennent ceinturer les jardins privés, fermant toute vue et limitant l'interpénétration ; les constructions résidentielles ou économiques en confrontation avec les espaces agricoles, sans espaces intermédiaires ; l'augmentation des clôtures agricoles, à ras des chemins, qui empiètent sur l'espace public, la disparition des continuités écologiques ...

OBJECTIF

- ▲ Maintenir, valoriser et embellir, voire reconstituer les espaces mixtes de contact entre les espaces bâtis et les espaces ouverts
- ▲ Améliorer les silhouettes de bourg et maîtriser les fronts urbains pour constituer un espace de transition et de valorisation réciproque entre ville et espaces agricoles ou naturels
- ▲ Créer ou mettre en valeur des itinéraires autour des villages pour améliorer l'appropriation du cadre de vie des habitants et conforter l'activité et les usages agricoles
- ▲ Contribuer au maintien, voire à la reconnexion des continuités écologiques

CONTENU OPÉRATIONNEL

Ingénierie / Etude

→ ETUDE PRÉALABLE D'AMÉNAGEMENT D'UNE « CEINTURE VERTE DE BOURG »

Les « lisières » urbaines assurent un rôle de transition et de valorisation réciproque entre l'espace urbain et les espaces ouverts (non bâtis),

qui se joue sur une épaisseur, et non sur une simple ligne de contact. Différentes problématiques sont à cerner :

- ▲ la préservation des entités agricoles, naturelles et forestières ;
- ▲ les continuités et liaisons entre les différentes entités ;
- ▲ la structuration de l'espace urbain en maintenant notamment des « coupures » d'urbanisation et des espaces de respiration ;
- ▲ le retour de la nature en milieu urbain.

Il est proposé de réaliser des études d'aménagement en 3 temps :

- ▲ délimitation des espaces de ceinture verte des bourgs et leur spécificité. Le diagnostic permettra de rendre compte du contexte paysager, agricole, foncier, environnemental, urbain
- ▲ définition des orientations et d'un plan de composition paysager et urbain afin de constituer un projet cohérent
- ▲ mise en place d'un programme de faisabilité et d'aménagement à mettre en œuvre. Les actions peuvent être de différents ordres : création de chemins, requalification des clôtures, mise en valeur de chemins ruraux existants, maintien d'espaces maraîchers, création de jardins potagers, implantation de bâtiments agricoles, réalisation d'extensions urbaines encadrées, pratiques en faveur de l'environnement ...

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Chambre d'agriculture, SMRR

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement pour le cahier des charges et suivi de la mise en œuvre

→ ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX COMMUNES (OU LEUR GROUPEMENT) LORS DE L'ÉLABORATION DES PLU

Le Parc et le SMRR accompagneront les villages concernés pour identifier les ceintures vertes de bourg à remettre en valeur sur la base de la carte des orientations paysagères du Plan Paysage, principalement par le biais de conseils lors de la révision du PLU, ou d'étude urbaine (centre bourg ...) ou toute autre réflexion.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les outils nécessaires devront être utilisés pour mettre en place un projet de valorisation de la ceinture verte de bourg : une orientation d'aménagement et de programmation peut être réalisée, le traitement des clôtures peut être règlementé et les éléments de paysage (arbre, haie, petit patrimoine) protégés pour leur valeur agronomique, environnementale et paysagère.

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, SMRR

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Commune, CAUE, DDT, Syndicat de rivière, Agence de l'eau

POSITIONNEMENT PARC

Mission d'accompagnement et de conseil auprès des collectivités et des bureaux d'études

→ ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LA MOBILISATION FONCIÈRE ET/OU L'IDENTIFICATION DE SECTEURS D'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES

Un travail partenarial pourra être réalisé avec la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental, la SAFER, le Parc, les communes et/ou les EPCI afin de faciliter le maintien et l'installation des exploitations agricoles :

▲ en facilitant la mobilisation du foncier pour les exploitations qui souhaitent s'installer : acquisition de terrains non valorisés, portage foncier lors des cessations d'activités...

▲ en développant dans les PLU, de manière systématique, une réflexion sur les besoins fonciers pour l'installation et le développement d'une part, et sur les besoins immobiliers des exploitants en place ou s'installant d'autre part. Les PLU pourront identifier des espaces réservés pour la construction de bâtiments d'activité agricole lorsque les pressions sur le foncier constructible sont trop importantes.

▲ dans certains cas, et si le besoin est identifié, les communes et EPCI pourront travailler avec les différents partenaires à la création en maîtrise d'ouvrage publique de bâtiments mutualisés loués ou mis à disposition pour les activités agricoles : lieux de stockage, de transformation, pépinières d'entreprises, ...

▲ en étudiant l'opportunité de la mise en place d'outils réglementaires et opérationnels de type Zone Agricole Protégée (ZAP), PAEN/PENAP (« Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains » ou « Protection des espaces naturels et agricoles périurbains »)

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Chambre agriculture, Conseils départementaux, SAFER, Syndicats agricoles

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement technique et retour d'expérience

➡ SOUTIEN AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS MARAÎCHÈRES POUR LES HABITANTS

Les habitants (particuliers et double-actifs) entretiennent des petites parcelles maraîchères ou de vergers dans les plaines qui contribuent à construire la mosaïque des paysages et jouent un rôle important dans l'ambiance paysagère de la vallée.

Les services du Parc pourront accompagner les collectivités, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER, dans diverses actions permettant de maintenir les activités en place voire de les développer :

▲ programmes d'intervention foncière pour identifier des espaces adaptés (terrains peu valorisés, friches, terrains en vente...), et pour organiser leur cession ou leur location à des particuliers (travail de sensibilisation des propriétaires et de communication auprès des habitants pour trouver des personnes intéressées).

▲ travaux de reconquête d'espaces enfrichés, ayant peu de valeur environnementale et en veillant au maintien d'une mosaïque équilibrée, pour les rendre « prêts à cultiver » pour les habitants (débroussaillage, dessouchage,...).

▲ programmes d'aménagement d'opération d'ensemble pour créer des espaces de production ou de jardinage (jardins familiaux, jardins partagés) à partir de parcelles plus importantes – en règle générale, les particuliers recherchent des surfaces très modestes.

▲ opérations de sensibilisation des habitants pour le développement des activités de jardinage (intérêt, accompagnement proposé pour l'acquisition de terrains, sensibilisation sur les pratiques,...).

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, chambre agriculture, SAFER

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement sur la communication, conseil sur les outils fonciers

Maîtrise d'œuvre / Aménagement

➡ AMÉNAGEMENT DE CHEMINS DE « CEINTURES DE VILLAGES »

La création et l'aménagement de cheminements doux autour et au sein des villages permettra de faciliter les déplacements doux autour des bourgs en offrant aux habitants des lieux de détente permettant de profiter des paysages remarquables de la côtière rhodanienne. Ces chemins peuvent également jouer un rôle de desserte agricole et accueillir des supports pédagogiques de sensibilisation des citoyens sur les pratiques agricoles et environnementales mais peuvent aussi jouer un rôle dans les continuités écologiques.

Les cheminements créés pourront également être valorisés sur le plan touristique, en permettant la découverte du patrimoine bâti et agricole par les visiteurs, et en permettant la liaison du Rhône aux bourgs.

Si la maîtrise d'ouvrage devrait rester communale pour la création des chemins, les services du Parc pourront accompagner les communes dans le lancement des travaux (ingénierie pour la faisabilité / l'élaboration des cahiers des charges).

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, SAFER

POSITIONNEMENT PARC

Conseil aux collectivités

Animation / Pédagogie / Communication

➡ MISE EN PLACE D'ATELIERS DE SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS SUR LA GESTION DES CLÔTURES EN LIMITE DE BOURG

Le Parc accompagnera les collectivités, dans le cadre de ses missions de sensibilisation et de conseil, pour diffuser des recommandations pour la gestion des clôtures. Des ateliers et balades, sur les communes spécifiques pourront être organisés avec les propriétaires lors de l'élaboration des PLU, ou lors de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain.

Des éléments de communication pourront également être développés à l'échelle du Parc, intégrés aux documents existants, et diffusés dans les communes concernées.

Les services du CAUE seront associés à la démarche.

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc et commune

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Chambre d'agriculture, CAUE, SMRR, EPCI, Pépinières

POSITIONNEMENT PARC

Conseil au repérage des sites prioritaires

INDICATEUR DE SUIVI

- ▲ Concrétisation d'études de requalification des ceintures de bourg
- ▲ Nombre de cheminements piétons créés ou valorisés
- ▲ Mise en place d'espaces de maraîchages
- ▲ Animation d'ateliers et réalisation de balades explicatives sur site

AXE 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉ

CONTEXTE

Les zones d'activités économiques (ZAE) aménagées dans les années 60 à 90 (et même au-delà) sont souvent de médiocres factures, voire peuvent contribuer à une dévalorisation globale du territoire et des activités économiques qui s'y exercent... Les paysages qu'elles donnent à voir ainsi que leur qualité environnementale ne sont pas toujours agréables ou positifs ni pour les entreprises, ni pour le territoire (l'ensemble des collectivités), ni pour les habitants qui doivent aller y travailler ou faire leurs courses. Chacun sait qu'il faut y remédier, mais les questions pratiques et financières sont des freins.

OBJECTIF

- ▲ Favoriser un développement économique du territoire dans un cadre paysager qualitatif
- ▲ Valoriser l'image des activités en place
- ▲ Accompagner les objectifs déclinés dans les schémas intercommunaux de développement économiques
- ▲ Encadrer la signalétique pour une plus grande lisibilité des entreprises et une valorisation des paysages

CONTENU OPÉRATIONNEL

Ingénierie / Etude

➡ LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET DE REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

Le Parc et le SMRR lanceront un appel à projets auprès des communautés de communes responsables du développement économique afin de faire émerger un projet innovant de requalification des zones d'activités économiques, artisanales ou commerciales. Les sites retenus feront l'objet d'une étude qui mobilisera les entreprises et les usagers de la zone.

L'étude développée comprendra en particulier les points suivants :

- ▲ analyse de la situation et des problèmes (fonciers, environnementaux, agricoles, paysagers, d'usages...), définition des axes d'amélioration et des objectifs à atteindre, partagés par tous les acteurs concernés ;
- ▲ élaboration de scénarii de requalification, plus ou moins importants, sur espaces privés et publics (le bâti et les espaces extérieurs), le traitement des interfaces (clôtures, accès, parkings...), les enseignes et publicités, les circulations de toute nature, les réseaux secs et humides, les énergies et l'éclairage ... et débats
- ▲ choix d'un scénario central et réalisable à court terme (estimation budgétaire)
- ▲ élaboration d'un APS par les « hommes de l'art »

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, SMRR

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Chambre de commerce et d'industrie, Conseils départementaux, CAUE, EPCI, Acteurs économiques et groupements

POSITIONNEMENT PARC

Réalisation de l'appel à projet

➡ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COLORIMÉTRIQUE

Afin de garantir l'intégration paysagère des bâtiments existants en cas de réhabilitation, amélioration énergétique et/ou extension de bâtiments d'activités, une étude colorimétrique pourra être réalisée afin de proposer des recommandations architecturales adaptées aux futurs projets sur la côte. Ces recommandations seraient regroupées dans un outil d'accompagnement et de communication à destination des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

L'étude colorimétrique comprendra :

- ▲ La réalisation d'un diagnostic des couleurs locales pour définir les gammes de couleur en façade, menuiseries extérieures, toiture...
- ▲ La mise en place d'un nuancier et d'une palette unitaire des tonalités à employer en façade, pour les menuiseries extérieures.

MAÎTRISE OUVRAGE

EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, CAUE, Communes, CCI, acteurs économiques

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement et recommandation lors de la conduite de l'étude

➡ ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX COMMUNES (ET LEURS GROUPEMENTS) LORS DE L'ÉLABORATION DES PLU

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les outils nécessaires devront être utilisés pour :

- ▲ formuler les objectifs de requalification de(s) ZAE dans le PADD
- ▲ intégrer une (ou des) Orientation d'Aménagement et de Programmation afin de donner des prescriptions sur les volumétries, circulations diverses, préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ; le traitement des espaces extérieurs, des clôtures, de enseignes...

▲ rédiger le règlement attaché à la zone pour encadrer les clôtures, enseignes, traitements des espaces extérieurs, stationnement, etc...

▲ protéger les éléments de patrimoine (arbre, haie, petit patrimoine) repérés pour leur qualité paysagère et écologique.

Le Parc et le SMRR accompagneront les communes ou groupements concernés en ce sens.

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, SMRR

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Commune, CAUE, EPCI, CCI

POSITIONNEMENT PARC

Mission d'accompagnement et de conseil auprès des collectivités et des bureaux d'études

Des espaces publics d'entrée de zone pourront être conçus et aménagés, afin d'informer les visiteurs sur la localisation des activités présentes sur la zone.

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, SMRR, CAUE, CCI, Conseils départementaux, acteurs économiques

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

Maîtrise d'œuvre / Aménagement

ENGAGEMENT DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Les communes et EPCI, en travaillant avec les entreprises en place, pourront lancer des travaux de réaménagement des espaces publics permettant de :

▲ valoriser les bâtiments des entreprises : harmonisation et traitement des clôtures (si nécessaire), installation d'une gamme signalétique harmonieuse pour l'ensemble des bâtiments

▲ créer des espaces facilitant les déplacements alternatifs (covoiturage, bus, piéton, vélo...)

▲ réduire la consommation énergétique des espaces publics (éclairage public à LED, voire extinction des espaces publics en période nocturne...)

▲ mettre en valeur une trame écologique dans les espaces publics

▲ optimiser le foncier par la mutualisation des stationnements entre les entreprises pour permettre le développement des surfaces d'activités : redécoupage du foncier parfois nécessaire, création d'un bâtiment à usage collectif ...

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, SMRR, acteurs économiques, CCI

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE RD ET DES ENTRÉES DE ZONES D'ACTIVITÉS

Afin d'améliorer la visibilité des espaces d'activités depuis les grands axes, en particulier la RD 386 / 1086 / 86, il apparaît important de traiter les abords et les entrées de ZAE de manière plus qualitative.

Pour cela les communes et EPCI, en collaboration avec les Conseils départementaux, pourront avoir des projets de requalification des RD en limite de zones d'activités. Les requalifications engagées devront permettre de soigner les aménagements des limites de ces zones et par là-même leur intégration paysagère. Elles devront permettre d'atténuer notamment la vue des zones de stockage, et de mettre en cohérence la signalétique, les clôtures, trop souvent anarchiques et disgracieuses.

INDICATEUR DE SUIVI

- ▲ Réalisation de l'appel à projet
- ▲ Conseil et assistance au développement des entreprises
- ▲ Nombre de projets de requalification
- ▲ Nombre de créations qualitatives de ZAE

AXE 4

RECONQUÉRIR LES CENTRES BOURGS DES COMMUNES

CONTEXTE

Du fait de l'étalement urbain, de l'essor de la grande distribution et de l'usage exponentiel de la voiture, les centres bourgs jouent de moins en moins leur rôle de pôles de vie dynamiques, où se rencontraient habitants et usagers multiples. Leur rôle social et urbain en est amoindri. Certains connaissent aujourd'hui un certain délaissement, liés aussi à l'inconfort des espaces publics, des logements anciens, pas toujours adaptés à la demande. Parallèlement, la croissance de la place de la voiture dans les bourgs a conduit à une réduction des espaces publics de qualité.

On constate malgré tout le maintien de commerces et services dans les centres, qu'il faudrait favoriser pour améliorer la réponse aux besoins quotidiens des habitants. La valorisation des centres bourgs est un fort enjeu pour le territoire.

OBJECTIF

- ▲ Conforter des espaces de vie dynamiques et agréables à vivre
- ▲ Offrir un cadre de vie attractif dans les centres bourgs
- ▲ Encourager des opérations de réhabilitation et de rénovation

CONTENU OPÉRATIONNEL

Ingénierie / Etude

ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE COMMUNALE DE STRATÉGIE GLOBALE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les communes (ou groupements) pourront lancer des études de programmation et de requalification des centres bourgs. Ces réflexions, qui pourront être menées dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, permettront de fixer des orientations paysagères et urbaines de valorisation du patrimoine bâti, d'accueil de population et de maintien d'une dynamique économique au centre bourg.

Les études communales comprendront plusieurs volets :

- ▲ une analyse de la situation et des problèmes (urbains, architecturaux, paysagers, fonciers, environnementaux, d'usage...), la définition des axes d'amélioration et des objectifs à atteindre, partagés par tous les acteurs concernés ;
- ▲ l'élaboration de scénarii spatialisés de requalification du centre bourg (projet de réhabilitation, renouvellement urbain, requalification espace public, création d'équipement, localisation des commerces...) et ses étapes. Les connexions ou continuités avec les autres quartiers du bourg seront traitées : trame urbaine, trame viaire et gestion des déplacements tout mode, trame écologique.
- ▲ le choix d'un plan guide d'aménagement permettra d'établir une programmation urbaine et un phasage des réalisations avec des estimations budgétaires à court/moyen et long terme pour la commune.

Les études gagneront à faire l'objet en parallèle d'une dynamique de concertation à l'échelle de la commune afin d'enrichir les propositions de projet. Des rencontres avec les associations, habitants et commerçants peuvent être utiles.

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, CAUE, SMRR, EPCI, Promoteur, aménageur

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX COMMUNES (OU LEURS GROUPEMENTS) LORS DE L'ÉLABORATION DES PLU

Différents outils du PLU peuvent être utilisés pour guider et permettre la requalification des centres bourgs. Le Parc et les partenaires associés à l'élaboration des documents d'urbanisme inciteront les communes (ou leur groupement) à les utiliser :

- ▲ PADD : intention et mise en perspective de l'évolution stratégique de la commune pour renforcer le centre bourg et ses liaisons avec les quartiers alentours
- ▲ OAP : schéma d'intention de renouvellement pour cadrer et définir le réaménagement de certains sites

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, SMRR

PRINCIPAUX PARTENAIRES

DDT, CAUE, EPCI

POSITIONNEMENT PARC

Mission d'accompagnement et de conseil auprès des collectivités et des bureaux d'études

Maîtrise d'œuvre / Aménagement**➡ RÉAMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS**

Pour renforcer l'attractivité des centres bourgs, les communes ont intérêt à soigner la qualité de leurs espaces publics et engager des travaux d'embellissement si nécessaire. Ces aménagements devront contribuer au développement des modes doux (cheminement piétonnier, piste cyclable, stationnement vélo), à la valorisation du patrimoine bâti (mise en scène de bâtiments remarquables, préservation d'arbres remarquables ou points de vues existants,...) et à l'augmentation de la présence de la nature en ville (plantation d'arbres, îlots plantés, ...)

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Conseils départementaux, associations de commerçants, ...

POSITIONNEMENT PARC

Mission assistance et accompagnement

Animation / Pédagogie / Communication**➡ RENCONTRES CITOYENNES POUR ENCOURAGER DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE**

Le Parc, en collaboration avec les CAUE, les points info énergie, et les communes (ou groupement) élaboreront des rencontres avec les citoyens pour les sensibiliser et les guider sur les problématiques de réhabilitation et d'isolation thermique des bâtiments anciens.

Plusieurs dispositifs peuvent être envisagés :

- ▲ création d'action de communication et de rencontre auprès des particuliers : présence de stand les jours de marché par exemple, manifestations culturelles ...
- ▲ réunion publique pédagogique sur les nécessités et les possibilités d'économie d'énergie pour les particuliers tout en respectant l'architecture des bâtiments historiques
- ▲ soutien et mise en place d'un salon artisanal avec les entreprises locales du bâtiment pour présenter les mises en œuvre et les matériaux innovants
- ▲ mise en place de sessions d'échanges et de formations dans le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable situé au sein de la Maison du Parc

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Commune, CAUE, SMRR, EPCI, CG, Artisans locaux, Espaces info énergie ...

POSITIONNEMENT PARC

Organisation d'ateliers et coordination avec les partenaires

INDICATEUR DE SUIVI

- ▲ Nombre de réalisations d'études de stratégie globale de revitalisation du centre bourg
- ▲ Nombre d'opérations de requalification de centre ancien
- ▲ Nombre d'opérations citoyennes lancées

AXE 5

REQUALIFIER LES SILHOUETTES BÂTIES MALMENÉES PAR L'ÉTALEMENT PAVILLONNAIRE

CONTEXTE

Dans certaines communes, le nombre élevé de constructions désordonnées ou en rupture au pourtour des centres a fini par brouiller les vues sur le village à son approche et à créer des espaces banalisés entre les espaces agro-naturels et centre des villages. Pour peu qu'ils soient situés sur un coteau ou une butte, leur silhouette lointaine devient aussi illisible ou brouillonne leur faisant perdre leurs spécificités.

Deux types de développement ont vu le jour :

▲ les constructions isolées au coup par coup le long des routes qui créent un égrenage des constructions dans le paysage. De plus, la qualité architecturale de ces constructions fait souvent défaut par rapport à la qualité des paysages alentours, que ce soit en plaine, sur le coteau ou le plateau. Leurs formes et implantations créent une rupture avec l'existant (inadaptation à la pente, volumétrie...), une banalisation des paysages et contribuent souvent à l'enclavement des espaces agricoles

▲ les petites opérations de lotissements pavillonnaires qui sont plus groupées que les constructions au coup par coup mais dont l'intégration urbaine et paysagère n'est pas traitée, alors qu'elles ont un impact important, notamment sur le coteau ou le rebord de plateau. Peu de franges sont aménagées et la banalisation des constructions rend ces aménagements sans rapport avec ce qui les entoure

OBJECTIF

- ▲ Recomposer les espaces en manque d'intégration paysagère et qui remettent en question la qualité des silhouettes bâties
- ▲ Permettre le développement, la densification et la recomposition des tissus pavillonnaires
- ▲ Définir des stratégies à moyen et long terme d'évolution de la physionomie du bourg

CONTENU OPÉRATIONNEL

Ingénierie / Etude

ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE COMMUNALE DE STRATÉGIE GLOBALE DE DENSIFICATION DU TISSU PAVILLONNAIRE ET DE REQUALIFICATION DE LA SILHOUETTE

Le potentiel foncier issu de la forme urbaine pavillonnaire représente un gisement intéressant pour la production de logement dans les communes. Toutefois la valorisation de ces gisements doit être abordée au cas par cas afin de maintenir, voire valoriser le cadre de vie actuel des habitants. Il s'agit d'entamer une réflexion stratégique de planification d'une part et d'aménagement d'autre part pour améliorer la qualité paysagère de la côtière.

Les études de densification et de requalification des silhouettes qui pourront être menées en amont ou parallèlement à l'élaboration des PLU, comporteront les volets suivants :

▲ une analyse de la situation et des problèmes (fonciers, environnementaux, agricoles, paysagers, d'usage ...), définition des enjeux et axes d'amélioration et des objectifs à atteindre, partagés par tous les acteurs concernés

▲ l'élaboration de scénarii de requalification ou recomposition pouvant comprendre de nouvelles constructions venant recoudre le tissu urbain (le compléter, l'harmoniser), des traitements paysagers publics et privés, ... et débats

▲ le choix d'un scénario central, à engager sur plusieurs phases si besoin. La formalisation des principes directeurs de recomposition

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, SMRR, CAUE

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUX COMMUNES (ET LEURS GROUPEMENTS) LORS DE L'ÉLABORATION DES PLU

Le Parc, le SMRR et les partenaires associés à la démarche d'élaboration des documents de planification apporteront conseils et suivi afin que les communes prennent les mesures adéquates en fonction de leur projet. Deux principales approches sont possibles pour traiter les tissus problématiques : soit la densification pour recréer une silhouette bâtie plus compacte ou contenue, soit le développement d'une lisière végétale, agricole ou naturelle intégrant les constructions.

Tout au long des procédures de PLU, la question pourra être intégrée dans les réflexions :

▲ PADD : définition de la stratégie d'intégration paysagère des tissus pavillonnaires de coteau

▲ OAP : définition des mesures spécifiques pour la requalification des tissus problématiques : volumétries à créer et/ou mesures de valorisation par l'aménagement paysager et la plantation d'arbres

▲ Règlement : adaptation des règles d'urbanisme pour permettre la création de nouveaux logements au sein des tissus à faire évoluer, mesures spécifiques pour encadrer l'implantation dans la pente, préserver le cadre de vie (vue, intimité...), permettre la mitoyenneté ...

▲ Mise en place d'emplacements réservés pour la création de chemins accompagnés de plantations en cas de volonté de traitement des limites de l'urbanisation existante (en lien avec l'OAP ad-hoc)

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, SMRR

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Commune, EPCI, SMRR, DDT, CAUE

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement et formulation de proposition au bureau d'étude

➡ ETABLISSEMENT DE CONVENTION ENTRE LES COMMUNES (ET GROUPEMENTS) ET DES AGRICULTEURS POUR LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DE VÉGÉTAUX SUR LES FRANGES URBAINES

Les communes, avec l'appui des chambres d'agriculture et du Parc, pourront travailler avec les agriculteurs ou propriétaires des terrains situés en contact des zones pavillonnaires pour définir les actions possibles de mise en valeur paysagère de leur limite de terrain. Au-delà de l'aspect esthétique, les linéaires de plantations devront aussi jouer un rôle agronomique et/ou environnemental. L'élaboration de conventions pour la plantation et l'entretien d'arbres ou de haies en limite de parcelle peut permettre une meilleure intégration de certaines constructions dans le paysage, limiter les ruissellements dus à l'imperméabilité des sols, protéger les cultures et les habitations des vents dominants...

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI, Syndicats agricoles

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Chambre d'agriculture, Exploitants et Syndicats agricoles, pépiniéristes, Fédération de chasse

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

Maîtrise d'œuvre / Aménagement

➡ RÉAMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Le réaménagement d'espaces publics, notamment par la plantation de végétation (alignements d'arbres par exemple) peut contribuer à valoriser les bords d'une route, ou une entrée de ville, ou un chemin en limite d'urbanisation. Ces travaux lorsqu'ils sont bien localisés permettent d'atténuer l'impact des bâtiments implantés distinctement et sans lien les uns avec les autres dans le coteau. Le Parc pourra aider les communes à bien localiser et situer ces interventions en fonction des points de vue permettant l'appréhension des silhouettes de bourg à requalifier mais aussi des enjeux d'usage inhérents.

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, CAUE, Conseil départemental

POSITIONNEMENT PARC

Assistance et conseil

Recommandation et suivi avant travaux

➡ CRÉATION DE CHEMINS DE « CEINTURE » DE COMMUNE

Afin de désenclaver certains secteurs issus de l'étalement pavillonnaire le long d'une route, la création de cheminements piétons en bordure peut être intéressante, sur le plan paysager et des déplacements doux mais aussi pour faciliter l'accès au parcellaire agricole.

L'acquisition et la maîtrise du foncier est une condition primordiale pour la réalisation de ce type de projet.

MAÎTRISE OUVRAGE

Commune, EPCI, Syndicats viticoles

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Parc, Chambre d'agriculture, SMRR, SAFER

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

Lancer une démarche BIMBY expérimentale

➡ LANCER UNE DÉMARCHE BIMBY EXPÉRIMENTALE

Le Parc pourra initier une démarche Bimby dans une commune volontaire, en parallèle de l'élaboration de son PLU, pour connaître plus précisément le potentiel de construction de nouveaux logements sur les parcelles déjà bâties et pour contribuer à la lutte contre l'étalement urbain. L'étude du « gisement BIMBY » interrogera tout à la fois :

- ▲ la capacité technique et morphologique de chaque parcelle bâtie à accueillir la construction d'un nouveau logement : le « gisement morphologique » ;
- ▲ les habitants propriétaires eux-mêmes, afin de comprendre et d'anticiper leurs besoins, souhaits et projets dans les années à venir : le « gisement social ».

Ces réflexions permettront de densifier des parcelles de logements individuels peu denses et souvent peu intégrés au paysage mais aussi et surtout de connaître et d'anticiper une évolution de ces tissus urbains pour pouvoir éventuellement l'orienter. Le Parc accompagnera cette démarche et sensibilisera les particuliers pour leur projet.

MAÎTRISE OUVRAGE

Parc, EPCI et commune

PRINCIPAUX PARTENAIRES

DDT, CAUE, EPCI, SMRR

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement pour le cahier des charges et suivi de la mission

INDICATEUR DE SUIVI

- ▲ Nombre d'orientations d'aménagement et de programmations (OAP) permettant la requalification des silhouettes bâties issues de l'étalement pavillonnaire
- ▲ Nombre de démarches bimby lancées dans les communes
- ▲ Nombre de projets d'aménagement paysager valorisant les silhouettes

AXE 6

LIMITER L'ÉROSION DU COTEAU

CONTEXTE

Les problèmes de ruissellement et d'érosion sont récurrents sur la côtière, en particulier dans sa partie nord très viticole (secteurs d'AOP Saint-Joseph, Côte Rôtie et Condrieu).

Ces phénomènes génèrent des impacts négatifs à la fois pour les activités viticoles (plants arrachés, déstabilisation des sols), pour les habitants (inondations en piémont dans des zones habitées) et pour les collectivités (érosion des chemins, glissement de tablier des voies, ...). Les facteurs qui accroissent le ruissellement et l'érosion sont multiples et leurs interactions complexes : artificialisation sur les rebords de plateau, suppression des éléments végétaux sur le coteau, modifications des circulations hydrauliques, ...

Face à ce constat, certains EPCI du territoire ont d'ores déjà lancé des réflexions sur la problématique de l'érosion. Réflexions qui s'inscrivent dans l'évolution à venir de leurs compétences pour la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation ».

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en œuvre un ensemble d'actions pour réduire les phénomènes d'érosion et de ruissellement, au bénéfice de l'ensemble des acteurs concernés.

CONTENU OPÉRATIONNEL

Ingénierie / Etude

➡ MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL « BASSINS VERSANTS » POUR L'IDENTIFICATION PRÉCISE DES FACTEURS D'ÉROSION ET DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

La gestion du ruissellement et de l'érosion ne peut être efficace que si elle est pensée à l'échelle de bassins versants au fonctionnement hydraulique intégré, et si elle est pensée de manière collective en faisant intervenir l'ensemble des acteurs concernés.

Il est proposé, dans les secteurs où les impacts de l'érosion sont importants, de mettre en place des groupes de travail à l'échelle de petits bassins versants (versant d'un ravin rhodanien par exemple), soit à l'échelle d'une ou plusieurs communes suivant le contexte topographique. Les services du Parc, en lien avec les Contrats de rivière et l'Agence de l'eau pourront accompagner les acteurs dans la création et l'animation de ces groupes, avec une posture « neutre ».

Devront être impliqués dans les groupes de travail : des élus et

techniciens des communes et EPCI concernés, des représentants des syndicats viticoles, des représentants de la Chambre d'agriculture, un représentant des syndicats de rivière concernés le cas échéant, un représentant du Conseil départemental dans la mesure où le secteur concerné est traversé par une route départementale, et des habitants le cas échéant.

Les groupes de travail auront pour objectif de :

- identifier et caractériser les problématiques de ruissellement, leurs causes précises
- définir et mettre en œuvre des actions pour résorber les problématiques ou modérer leur impact

MAÎTRISE OUVRAGE

EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Syndicats viticoles, Chambre d'agriculture, Conseil départemental, Agence de l'eau, Syndicats de rivière, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement pour le lancement et l'animation des groupes de travail (posture de médiation)

➡ ÉTUDES DE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE POUR PRÉCISER L'ÉTAT DES LIEUX ET LES ACTIONS À METTRE EN PLACE

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions des groupes de travail, des études de fonctionnement hydraulique externalisées pourront s'avérer nécessaires pour faciliter l'identification des problématiques de ruissellement et leurs causes.

MAÎTRISE OUVRAGE

EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Syndicats viticoles, Chambre d'agriculture, Agence de l'eau, Syndicats de rivière, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

➡ ADAPTATION DES PLU POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE RUISSellement

Une fois que les groupes de travail auront identifié plus précisément les problématiques de ruissellement / érosion et leurs causes, des secteurs de vigilance pour la gestion du ruissellement pourront être définis :

- secteurs où le développement de nouveaux quartiers n'est pas souhaitable du fait des conséquences de l'imperméabilisation des sols sur l'accroissement des problématiques de ruissellement (rebords de plateau en particulier), ou du fait des impacts du ruissellement à anticiper (piémont en particulier)
- secteurs déjà urbanisés où les règles d'urbanisme doivent être adaptées pour limiter l'imperméabilisation des sols
- secteurs où des aménagements publics sont à prévoir pour limiter les impacts du ruissellement (bassins de rétention, surfaces perméables,...). Lors de la révision de leur PLU, les communes (ou EPCI) adapteront leur document en conséquence : localisation des projets de développement et d'aménagement, adaptation du règlement...

MAÎTRISE OUVRAGE

Communes ou EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Syndicats viticoles, Chambre d'agriculture, Communes, Parc, Contrat de rivière

POSITIONNEMENT PARC

Accompagnement méthodologique lors de l'élaboration des PLU

Maîtrise d'œuvre / Aménagement**OUVRAGES DE CIRCULATION HYDRAULIQUE SUR DES PARCELLES PRIVÉES**

Les groupes de travail pourront être amenés à proposer des actions d'amélioration de la circulation hydraulique sur le coteau, via l'entretien, la modification et la création d'ouvrages de circulation.

Les travaux concerneront principalement des propriétaires privés, et devront impérativement être réalisés dans une logique intégrée (du rebord de plateau à l'exutoire) pour garantir leur efficacité.

MAÎTRISE OUVRAGE

Communes ou EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Syndicats viticoles, Chambre d'agriculture, Conseil départemental, Agence de l'eau, Syndicats de rivière, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

AMÉNAGEMENTS DES COURS D'EAU SERVANT D'EXUTOIRE

Dans certains cas, des problématiques d'entretien / d'aménagement des cours d'eau servant d'exutoire pourront être identifiées pour optimiser l'effet « tampon » de ces cours d'eau et limiter leurs crues.

Les travaux d'aménagement pourront faire l'objet d'une maîtrise d'ouvrage publique, communale ou intercommunale. L'entretien pourra être assuré à l'échelle intercommunale (Syndicat de rivière, EPCI) ou communale, avec possible externalisation. Ces interventions devront veiller à contribuer par ailleurs à maintenir, voire à requalifier des continuités écologiques.

MAÎTRISE OUVRAGE

EPCI, Syndicats de Rivières

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Syndicats de Rivières, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

AMÉNAGEMENT DES ROUTES ET CHEMINS DE COTEAU

Des problématiques spécifiques pourront être identifiées concernant l'aménagement des routes de coteau, qu'elles soient communales ou départementales (impacts potentiels de l'aménagement des routes sur le ruissellement et l'érosion).

Les maîtres d'ouvrage concernés pourront, le cas échéant et en concertation avec les groupes de travail, étudier la faisabilité de travaux sur leur domaine pour améliorer l'aménagement de ces routes de coteau.

MAÎTRISE OUVRAGE

Conseils départementaux, EPCI ou Communes

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Conseils départementaux, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

AMÉNAGEMENTS EN EXUTOIRE POUR LIMITER LES IMPACTS DU RUISSellement

Des aménagements en exutoires, en particulier sur le piémont à proximité directe des zones urbanisées, pourront s'avérer nécessaires pour limiter les impacts du ruissellement et de l'érosion (si les phénomènes ne peuvent être endigués).

Ces aménagements pourront correspondre au développement d'outils de rétention (bassins, surfaces perméables,...) et/ou au développement d'ouvrages de circulation hydraulique plus structurants (noues, fossés). Leur intérêt écologique devra être recherché.

MAÎTRISE OUVRAGE

Communes ou EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, EPCI, Syndicats de Rivières, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Conseil et accompagnement technique

Animation / Pédagogie / Communication**SENSIBILISATION DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS AUX ENJEUX DE RUISSellement**

Les problématiques d'érosion et de ruissellement sont souvent difficiles à aborder avec les acteurs locaux (habitants, viticulteurs) qui ont une vision incomplète des causes du ruissellement et des impacts.

Il semble pertinent, dans le cadre de la mise en place des groupes de travail et de la définition des actions à mettre en œuvre, de sensibiliser les habitants et les viticulteurs sur les conclusions des réflexions.

En outre, une sensibilisation spécifique pourra être nécessaire pour régler certains problèmes de ruissellement :

- ▲ sensibilisation des professionnels sur les pratiques viticoles liées à l'usage de l'eau, en accompagnement de programmes de recherche / innovation (biodiversité dans les vignes, enherbement,...)
- ▲ sensibilisation des habitants sur l'imperméabilisation des sols dans des secteurs urbanisés « stratégiques » (rebord de plateau en particulier)

MAÎTRISE OUVRAGE

Communes ou EPCI

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Communes, Syndicats viticoles, Chambre d'agriculture, Syndicats de Rivières, Parc

POSITIONNEMENT PARC

Participation à la sensibilisation via outils de communication

INDICATEUR DE SUIVI

- ▲ Nombre de bassins versants étudiés
- ▲ Nombre d'aménagements réalisés pour limiter le ruissellement
- ▲ Nombre d'actions de sensibilisation effectuées



SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint-Germain
Bâtiment l'Orion
30, avenue du général Leclerc
38200 VIENNE
Tél : 04 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com
www.scot-rivesdurhone.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Moulin de Virieu
2 rue Benaÿ
42410 PÉLUSSIN
Tél : 04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

URBICAND

71 Rue Chabot Charny
21000 DIJON

JDM PAYSAGISTES

Benoît Martineau
54 boulevard Carnot
21000 DIJON

SOBERCO ENVIRONNEMENT

Chemin du Taffignon
69630 CHAPONOST